J. H. GRUNINGER

LE POSSÉDÉ

QUI GLORIFIA L'IMMACULÉE

ANTOINE GAY
1790 - 1871

E D I T I O N S
& IMPRIMERIES DU SUD-EST
46, RUE DE LA CHARITE - LYON

NIHIL OBSTAT : PHILIPPE DELORME, CENSEUR DÉLÉGUÉ

IMPRIMATUR : LYON, LE 30 SEPTEMBRE 1952
A. ROUCHE, V. G.

NOTE DE L'EDITEUR

La première édition de ce livre a paru sous le titre : « Une possession diabolique extraordinaire, celle d'Antoine Gay a Lyon ». D'importantes additions ont incité l'auteur a modifier le titre de cette seconde édition devenue nécessaire, et a laquelle la célébration, en 1954, du Centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception donne tout son sens. Antoine Gay, c'est: « Le Possédé qui glorifia l'Immaculée. »

« Dieu, voyant l'incrédulité des hommes, se sert des démons pour ranimer la foi ».
« Faut-il donc que je serve d'instrument pour instruire les hommes, moi qui enrage de les perdre ? »

Isacaron.

« Or il arriva que, comme nous allions au lieu de la prière, nous rencontrâmes une servante qui, ayant un esprit de python, apportait un grand gain a ses maitres en devinant. Elle se mit a nous suivre, Paul et nous, en criant : « *Ces hommes sont des serviteurs du Dieu Trés-Haut, qui vous annoncent la voie du salut.* »
« Mais Paul ayant peine a le souffrir se retourna vers elle et dit a l'esprit: « Je te commande, au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette fille. »

act. xvi, 16-19.

DU MEME AUTEUR :

« TOUCHONS-NOUS A LA FIN DES TEMPS ? »
Editions « Amicitia » - Ecully (Rhône)

« A PROPOS DES CAHIERS DE MARIE LATASTE »
S'adresser à M. l'Abbé Cazenave, à Mimbaste (Landes)

Avant-propos

Trois affaires de possession qu'on peut considérer comme contemporaines, car elles s'échelonnent de 1840 *à* 1890, *seront évoquées au cours du présent livre : la possession de Lyon* (*Antoine Gay*), *celle de Coullons* (*Hélène Poirier*) *et celle d'Illfurt* (*frères Burner*).

Or, il convient d'attirer l'attention sur le rôle joué par l'Immaculée Conception dans chacune de ces possessions.

Rappelons que c'est en 1854 *qu'eut lieu à Rome la proclamation solennelle, par le Pape Pie IX, du dogme de l'Immaculée Conception dont le premier centenaire doit être célébré en* 1954.

Les lecteurs du présent livre verront, au chapitre intitulé : « Un séjour à Ars », comment Satan fut obligé par Dieu de proclamer la grandeur de Marie Immaculée.

D'Ars passons à Coullons. Pendant tout l'octave de la fête de l'Immaculée Conception de l'année 1866, *Hélène Poirier fut gratifiée de grâces nombreuses et*

d'extases presque journalières. Au cours d'une de ces extases, la Mère de Dieu fit comprendre à Hélène son grand désir d'être invoquée pour la conversion des pécheurs sous son titre d'Immaculée Conception.

Au cours d'une extase suivante, la Vierge fit savoir qu'elle désirait qu'on la priât beaucoup pour le Saint-Père en interposant davantage son titre de « Marie conçue sans péché ».

Le dernier jour de l'Octave, enfin, Marie demanda que l'évêque du diocèse (1) *fît chanter, dans toutes ses églises, jusqu'à la paix :* « Regina sine labe originali concepta, ora pro nobis ! »

Ajoutons que c'est à Lourdes, la Ville de l'Immaculée, que le 3 septembre 1874, *au milieu de scènes violentes, Hélène Poirier fut délivrée des démons qui la possédaient depuis plusieurs années.*

Demandons maintenant au lecteur de se reporter au troisième cas de possession, celui d'Illfurt, et signalons simplement que l'exorcisme des deux frères Burner ne fut obtenu, au prix de longs et pénibles efforts que par l'intercession de l'Immaculée Conception spécialement invoquée. L'inscription suivante en témoigne ; elle figure sur le socle du monument érigé à Illfurt pour célébrer la victoire de la Reine du Ciel sur les puissances de l'Enfer :

---

(1) Mgr Dupanloup.

In memoriam perpetuam liberationis duorum possessorum Teobaldi et Josephi Burner obtentæ per intercessionem Beatæ Mariæ Virginis Immaculatæ. Anno Domini 1869.

Revenons à Antoine Gay. Le cas de sa possession, pour extraordinaire qu'il soit, n'est pas un cas unique. Dès les temps évangéliques, alors que les possédés abondent, on les voit en une sorte de dédoublement tantôt prier humblement, tantôt blasphémer furieusement. Des temps apostoliques, nous connaissons le cas cité par Saint Luc dans les « Actes des Apôtres » (XVI-16-19) *et rappelé aux pages précédentes. D'autre part, le lecteur trouvera plus loin, résumée en quelques lignes et citée par Saint Grignion de Montfort, l'histoire de la possession d'un hérétique de Carcassonne où l'on voit quinze mille démons obligés de proclamer la gloire de Marie par la bouche même du possédé. « Je considère comme un signe de la colère de Dieu,* a écrit un jour le curé Nicod, de la Croix-Rousse, à Lyon, *le démon forcé par la Vérité même à s'établir le prédicateur de la vérité par l'organe d'un possédé. »*

Les sources du récit

La documentation qui nous a permis d'écrire le récit qui va suivre et que nous empruntons nous-même à la brochure publiée en 1896 sous le pseudonyme de Victor de Stenay (1) *provient de quatre sources principales :*

1°) *D'abord un carnet de notes rédigé par M. Houzelot, graveur à Paris, que ses affaires appelaient fréquemment à Lyon. Lorsque, pour des raisons que nous ignorons, M. Houzelot cessa de se déplacer, il communiqua ses importantes notes à un ami, M. Blanc président à Lyon de l'Association de Saint-François-de-Sales, et demeurant rue des Remparts-d'Ainay.*

2°) *Tout un stock de lettres, rapports et certificats de différentes origines, recueillis par le même M. Blanc, se rapportant à la possession d'Antoine Gay et tendant à prouver la réalité de la possession.*

---

(1) « Le Diable Apôtre », par Victor de Stenay, chez Delhomme et Briguet.

3°) *La vie du R. P. Chiron, par l'abbé Zéphirin Gandon.* (1)

4°) *Les souvenirs personnels des amis et familiers du possédé.*

Disons quelques mots de ceux-ci. Une véritable cabale s'était montée contre Antoine Gay qu'on essayait de faire passer pour fou. Le groupe des âmes généreuses qui s'apitoyèrent, crurent à la possession et s'efforcèrent d'obtenir l'exorcisme n'eut que plus de mérite. Le nom des personnes qui le composent se doit de figurer dans notre récit.

Citons un peu au hasard et sans ordre préétabli : M. l'abbé Nicod, curé d'une paroisse de la Croix-Rousse ; de nombreux prêtres lyonnais parmi lesquels l'abbé Collet, supérieur de l'Orphelinat de la rue de l'Enfance ; M. le chanoine Dauvergne, recteur de N.-D. de Fourvière ; le R. P. Collin, fondateur des Frères Maristes ; M. le chanoine Des Garets ; le R. P. Perrier, des pères jésuites de La Louvesc, nommé à la résidence de Lyon ; MM. Coimbre, Astru, Durand, ce dernier curé de Saint-Irénée ; l'abbé Chevrier, le futur fondateur du Prado ; M. Thibaudier, vicaire général à l'Archevêché ; le R. P. Marie Chiron qui, jusqu'à sa mort survenue en 1852, *s'employa activement à faire exorciser le possédé et a joué dans cette histoire un rôle de premier plan ; l'abbé Toccanier,*

---

(1) Cf. : « Le R. P. Marie-Joseph Chiron, prêtre, ermite, missionnaire », par l'abbé Zéphirin Gandon. Préface de Mgr Hurault, évêque de Viviers. (Chez Aubanel père, Avignon).

vicaire à Ars ; le R. P. Burnoud, supérieur des missionnaires de La Salette ; MM. Pictet et Berlioz, médecins ; M. Bossan, l'éminent architecte de la Basilique de Fourvière ; MM. Houzelot et Blanc, déjà nommés ; M. Beluze, négociant à Lyon. Enfin deux dames connues pour leur charité, M^me^ T... et M^lle^ Solichon.

Lyon, 8 septembre - 8 décembre 1948.

Une vie tourmentée

Antoine Gay était né le 31 mai 1790 à Lantenay dans l'Ain. Grâce à l'obligeance du curé de la paroisse, nous avons retrouvé son acte de naissance transcrit du registre paroissial :

L'an mil-sept-cent-nonante, le trente et unième may, est né à Lantenay et le lendemain a été baptisé Antoine-Louis, fils légitime de S^r^ Claude-François Gay, notaire royal dudit lieu et de Charlotte Bernèse. Il a eu pour parrain Antoine Bernard-Duval, marchand, et pour marraine Anne-Louise Carrier, du village d'Outriaz, soussignés.

Peyrat, curé.

Gay acquit l'instruction un peu rudimentaire qu'on avait à l'époque, apprit le métier de menuisier et, après avoir fait son service militaire, partit pour Lyon, la grande ville voisine, où il semble avoir vécu de sa profession. Excellent ouvrier, il gagnait cinq francs par jour. C'était un assez bel homme, grand, brun, à la figure douce, aux traits réguliers.

Très pieux, il avait vers l'âge de trente ans fait vœu d'entrer en religion. Les circonstances vraisemblablement ne se prêtèrent pas à son dessein puisque ce n'est qu'à l'âge de quarante-six ans qu'il partit pour la Trappe d'Aiguebelle (Drôme) où il reçut l'habit de novice-convers. Mais il fut bientôt atteint d'une affection nerveuse qui le rendit incapable de satisfaire aux exigences de la vie monastique. Et nous touchons ici au drame qui fait le fond de l'histoire qu'on va lire.

L'état maladif que le P. Abbé d'Aiguebelle n'avait pas eu le temps de soupçonner offrait, comme il s'avéra plus tard, tous les symptômes d'une possession diabolique. Les austérités de la Trappe avaient sans doute forcé l'esprit malin à sortir de sa « torpeur », car on apprit plus tard que Gay était possédé à son insu depuis environ 15 ans.

Dès 1837, les signes indubitables de la possession se manifestèrent devant de nombreuses personnes et dès lors le mal ne fit que s'accentuer ; les tortures du malheureux devinrent atroces.

Trois démons avaient établi leur résidence dans son corps : *Isacaron,* prince des démons d'impureté, et deux autres démons, l'un de médisance et l'autre d'avarice appelés « le chien et le loup », mais qui ne voulurent jamais donner leur nom de diable, leur rôle étant presque toujours passif. Ainsi le possédé aboyait comme un chien, hurlait comme un loup et grognait comme un porc.

Gay était en état de grâce lorsque les esprits infer-

naux entrèrent en lui ; Isacaron l'a déclaré en maintes circonstances. Mais du corps, le démon n'avait pas accès sur l'âme. « Jamais, déclara-t-il un jour, je n'aurai et n'ai eu le pouvoir de toucher à son esprit qui reste intact ».

Voilà donc le malheureux de retour à Lyon, où s'écoulera désormais pour lui la majeure partie de sa lamentable existence. Seule la mort survenue en 1871 mettra fin à son long martyre. Un groupe de personnes dont on retrouvera les noms tout au long de ce récit ne tarda pas à s'intéresser à lui. M. l'abbé Nicod, curé d'une paroisse de la Croix-Rousse, et M. l'abbé Collet, supérieur de l'Orphelinat de la rue de l'Enfance, le firent entrer dans cet établissement où il demeura six mois. Dans l'intervalle, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, avait chargé deux médecins, MM. Pictet et Berlioz, d'examiner Gay avec un soin tout particulier. Après quatre mois d'observation, tous deux conclurent à la possession démoniaque.

Voici le certificat du D[r] Pictet, daté du 12 novembre 1843 :

Nous soussigné, docteur en médecine, résidant à la Croix-Rousse, certifions que le sieur Gay a été soumis à notre investigation par M. l'abbé Collet, et par M. Nicod, curé de cette ville, d'après le vœu de Mgr le Cardinal-Archevêque de Lyon, pour qu'il fût examiné par les médecins. Ce qu'ayant fait très scrupuleusement pendant quatre mois et journellement dans toutes les situations et à toute heure, telles qu'à l'église, à la messe, en faisant avec lui le Chemin de Croix, en conversation publique et parti-

culière, à table, en chemin, etc., etc., nous n'avons pas pu découvrir la moindre altération physique ou morale. Qu'au contraire il jouit d'une parfaite santé et de corps et d'esprit, d'une rectitude de jugement et de raison peu commune, qui n'éprouve jamais la moindre altération, pas même dans les crises extraordinaires qui se répètent inopinément et fréquemment en lui, sous l'influence d'une cause occulte inappréciable naturellement par les moyens de notre art, qui fait agir son corps et qui parle par sa bouche indépendamment de sa volonté.

Nous attestons en outre que nous étant identifié avec M. Gay par la prière et une abnégation entière de nous-même, de notre science et de notre propre raison pour implorer l'assistance de l'Esprit-Saint, nous demeurons convaincu que cet état extraordinaire ne peut être qu'une possession. Et cette conviction nous est d'autant plus acquise qu'à notre première entrevue particulière avec M. Gay, *l'extraordinaire* qui parle par sa bouche est allé au fond de notre conscience, nous a fait l'histoire de notre vie depuis l'âge de douze ans et nous a dit des particularités qu'il n'y a que Dieu, notre confesseur et nous qui les sachions. Et nous avons été témoin que la même chose s'est répétée vis-à-vis d'autres personnes, dont plusieurs se sont converties.

PICTET, médecin.

Cependant, les amis du possédé résolurent de le renvoyer à la Trappe d'Aiguebelle. Muni des certificats de plusieurs prêtres et médecins, Gay reprit le chemin d'Aiguebelle. On était à l'automne de 1843 ; il fit à la Trappe, où il avait séjourné sept ans auparavant, une retraite d'un mois.

Quoique convaincu de la possession de son retraitant, le P. Abbé ne crut pas devoir répondre au vœu

exprimé dans les différentes lettres qu'il avait reçues et qui toutes demandaient l'exorcisme. Le possédé n'appartenant pas au diocèse de Valence, il crut prudent de l'envoyer à son ami, l'aumônier des Frères de Privas, au diocèse voisin de Viviers. Gay resta vingt-deux jours à Privas. Il y donna publiquement de nombreuses preuves de la réalité de la possession mais en vain : il dut retourner à Lyon sans être exorcisé.

De 1844 à 1847, nous trouvons le malheureux possédé dans la ville où il a élu domicile. Il habitait au n° 72 de la rue des Macchabées, à quelque distance de l'église Saint-Irénée, une misérable demeure aujourd'hui détruite et qui s'élevait sur l'emplacement d'un terrain vague qu'on y voit encore. Toujours seul, visité de temps à autre par les personnes généreuses qui s'intéressaient à lui, il vivait probablement de son métier de menuisier, dans lequel il excellait d'ailleurs. Nous verrons par la suite de ce récit qu'il jouit jusqu'à son dernier jour de l'amitié du curé de Saint-Irénée, l'abbé Valadier, lequel n'avait que quelques pas à faire pour se rendre du presbytère voisin à la chambre qu'occupait son malheureux paroissien.

On rencontre à cette époque, dans les rues de Lyon, sur les places publiques, aux alentours des églises, un homme d'une cinquantaine d'années qui gesticule et vitupère. Laissera-t-on toujours en liberté l'énergumène qui d'ailleurs ne semble pas dangereux ?

Un jour Gay, passant pour fou, sera emmené à

l'Antiquaille (1) et y restera détenu trois mois. Il en sortit cependant grâce à l'intervention de M. Bossan, le futur architecte de la Basilique de Fourvière (2), mais non sans avoir été douché, privé de nourriture et à maintes reprises rossé d'importance.

Peut-être s'étonnera-t-on de voir M. Bossan dans l'affaire ? A vrai dire, Gay compte plus d'ennemis que d'amis, mais parmi ces derniers il y en a quelques-uns de marque. Nous les avons mentionnés ci-devant.

Un jour de 1845, deux respectables prêtres, l'abbé Collet, déjà cité, et l'abbé Coïmbre, conduisirent Gay à l'Archevêché et le présentèrent au Cardinal de Bonald. Le possédé était porteur d'une lettre qu'il remit lui-même à l'archevêque et dans laquelle il lui demandait avec instance d'ordonner qu'il soit procédé à l'exorcisme. Mgr de Bonald reçut la missive avec bienveillance, donna des paroles de consolation et promit d'étudier la requête avec toute la sollicitude désirable.

C'est alors que la Providence envoya à Antoine Gay un nouveau protecteur dont le nom reviendra souvent dans la suite de ce récit. Nous voulons parler du P. Marie-Joseph Chiron, qui, mis en présence du possédé, décida de se consacrer dans la mesure de ses moyens à soulager le malheureux. (La mémoire du P. Chiron est en vénération dans le diocèse de

(1) Célèbre hôpital de Lyon.
(2) Erigée en 1875, elle est dédiée à la Vierge Marie.

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Ce PDF peut être distribué librement quoique certaines restrictions s'appliquent. Les détails sont indiqués à la dernière page.

Viviers, où il a fondé une congrégation religieuse qui s'occupe des aliénés).

Entre temps, Gay a revêtu l'habit du tiers-ordre et pris le nom de frère Joseph-Marie. En 1850, le P. Chiron part avec lui pour le couvent de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Il désire le présenter à l'évêque du diocèse et profiter de l'occasion pour mettre son « protégé » en présence d'une fille démoniaque dont toute la région s'entretient. On trouvera plus loin le récit de cette mémorable rencontre.

De retour à Lyon, Antoine Gay et son protecteur laissèrent passer l'été et, ainsi qu'on peut le lire aux dernières pages de ce livre, partirent pour La Salette.

En décembre de la même année (1850) nous trouvons l'infatigable et dévoué religieux près de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme). Il a entrepris de faire des démarches aux évêchés de Clermont-Ferrand et de Tulle, mais en vain. Il revient alors à Lyon et se rend une fois de plus à l'Archevêché car Antoine Gay ne cesse de supplier pour qu'on le délivre de son infernal ennemi. L'année suivante, c'est au tour de M. Bossan d'accompagner le démoniaque. Tous deux partent pour Einsiedeln (N.-D. des Ermites) en Suisse et en fin d'année pour La Louvesc, car Gay a manifesté le désir de s'agenouiller au tombeau de Saint François Régis.

En 1853, il passa une quinzaine à Ars où il fut présenté au saint curé. En 1855, nouveau séjour à La Salette en compagnie de M. Bossan. Mgr de Bonald avait donné des ordres pour qu'il fût procédé à l'exor-

cisme, mais dans le diocèse de Grenoble, cependant, au dernier moment parvint un contre-ordre qui fit surseoir à la cérémonie.

Les années passèrent sans amener de changement dans la triste situation du possédé. Il fut conduit sept fois dans la « cave préventive » de l'Hôtel de Ville de Lyon et fut injustement détenu quatre fois à l'ancienne prison dite « de Roanne ». Deux de ses sœurs sur trois lui étaient hostiles. La plus jeune empêchait ses deux enfants d'aller voir leur oncle. Cependant Antoine Gay, n'écoutant que son bon cœur, lui donna deux cents francs pour se soigner quand elle fut malade. Le pauvre affligé supportait tout avec résignation. Il combattait sans relâche son cruel ennemi par une vie de prières et de pénitences rigoureuses, jeûnant au pain et à l'eau, couchant sur une planche, portant un cilice et se donnant la discipline.

Pendant les six dernières années de sa vie, il fut fréquemment assisté en son pauvre logis du n° 72 de la rue des Macchabées, paroisse de Saint-Irénée, par de pieux et charitables Lyonnais, notamment par une dame T... qui restait à ses côtés de longues heures. Ses visites consolaient et soulageaient le malheureux car en présence de certaines personnes le démon tourmentait rarement sa victime.

Cependant, une nouvelle épreuve s'était abattue sur Gay : Isacaron ne le laissait pas se confesser. « Pas avant l'exorcisme, précisait l'ange déchu, il faut qu'on aille à la délivrance par la prière, les

pénitences et les austérités (1). Tu ne te confesseras pas avant que je sorte de ton corps. Il n'y a pas eu de possession comme celle-là, il n'y en aura jamais de pareille ».

Le démon avait pris un si puissant empire sur sa victime qu'il l'empêcha pendant trois semaines d'aller entendre la messe le dimanche. Un jour, le P. Perrier était venu trouver le possédé chez lui en compagnie de M. Blanc, espérant bien pouvoir l'entendre en confession. Mais Isacaron déclara une fois de plus que le possédé ne se confesserait pas avant sa délivrance et de fait, tant que les deux visiteurs restèrent auprès de lui, il fut dans l'impossibilité d'articuler une seule parole.

En 1869, Gay alla passer quelques semaines à Lantenay, son pays natal, pour y régler une affaire de succession qui l'opposait à sa famille. D'une lettre écrite alors à M^me^ T... nous extrayons les lignes suivantes :

« Le diable me fait encore plus de malice qu'à Lyon. Je désire qu'on prie beaucoup pour moi car ma fin approche. Je ne sais quand je pourrai retourner à Lyon ; il s'élève toujours des obstacles, le monde se met du parti du démon, mon affliction va toujours en augmentant ». Il faisait allusion aux difficultés qu'il avait à se faire rendre justice dans l'affaire de succession dont il est question plus haut. Ses sœurs, mettant

(1) Cf. Marc, IX, 28. « Cette sorte de démons ne peut se chasser que par la prière et par le jeûne ».

à profit la misérable situation de leur malheureux frère, essayaient de détourner à leur profit un bien de famille situé à Lantenay. D'où doléances d'Antoine Gay sur la partialité des juges de Nantua aux mains desquels se trouvait l'affaire.

Ouvrons ici une parenthèse pour faire savoir qu'en février 1948 est décédée à Lantenay, à l'âge de 93 ans, une brave nonagénaire, M^me^ Veuve Pel, qui se souvenait fort bien avoir connu dans son extrême jeunesse le triste héros de cette histoire.

« Quand Antoine Gay venait à Lantenay, a-t-elle déclaré plus tard, il donnait l'impression d'un homme profondément pieux, mais les enfants avaient peur de lui. Il parlait peu, vivait à l'écart et faisait nettement allusion, dans ses rares propos, à « son démon ». Les enfants se sauvaient à son approche et lui donnaient le sobriquet de « Gardavo », hérité vraisemblablement de Gay lui-même qui, inconsciemment ou non, avertissait ainsi les passants de sa présence ».

De la lettre qu'il adressa à M^me^ T..., extrayons encore le passage suivant :

« Je vous prie, Madame, de présenter mes humbles respects au R. P. Perrier. Vous lui direz que je me recommande à ses prières, de ne pas m'oublier au Saint Sacrifice de la Messe et de faire prier pour moi. Vous présenterez aussi mes respects à tous ceux qui s'intéressent à moi ; j'ai été touché jusqu'aux larmes. Je vous prie d'excuser mon pauvre gribouillage ».

Et il ajoutait en post-scriptum : « L'infâme Isacaron m'a dit : « Fais vite réponse ».

C'est qu'en effet le malheureux n'avait plus que quelques mois à vivre.

Il quitta Lantenay dans le courant de septembre pour réintégrer sa demeure : il avait alors près de 81 ans. Il s'affaiblissait de jour en jour. De grosses varices l'obligeaient à porter des jambières de peau de chien ; il avait aussi une énorme hernie. Bien qu'habitués à le voir dans un pitoyable état, les voisins, sur son passage, hochaient la tête avec compassion. « Je ne puis plus rester dans ma cabane », clamait Gay auquel son ennemi ne laissait pas une minute de répit. Il pleurait sans cesse. « Tout ce que je puis dire et faire, disait-il, est d'appeler à mon secours la Sainte Vierge et Saint Joseph ».

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-71 qu'il avait annoncée, Isacaron se déchaîna avec plus de violence contre sa victime ; il l'obligeait à se mettre les bras en croix pendant des heures sans lui permettre de changer de position.

Dans les derniers mois de sa misérable existence, un jour qu'il changeait de linge, Gay fut épouvanté : il croyait toucher sa chemise alors que c'est sa peau qui se détachait de son corps.

« Je vois bien que ma fin approche, dit-il en racontant le fait, le sang se retire des chairs ».

Le 4 juin 1871, M^me^ T... alla voir Antoine Gay pour le consoler selon son habitude. Elle le trouva très souffrant et resta auprès de lui une heure et

demie environ. Il répétait comme toujours qu'il touchait à sa fin et ne serait pas délivré. Il semblait accablé par l'envie de dormir. Trois fois sa visiteuse dut le retirer de son assoupissement parce qu'elle avait à lui parler mais il y retombait toujours. Depuis deux mois il n'avait pu aller à la messe, marchant trop difficilement pour s'aventurer dans les rues ; il avait même fait plusieurs chutes dans sa chambre à cause de sa grande faiblesse et de l'énorme enflure de ses jambes.

Averti par M^me^ T... de l'aggravation de la maladie de son paroissien, le curé de Saint-Irénée s'empressa de se rendre auprès de lui.

Le 13 juin, jour de la fête de Saint Antoine de Padoue, son patron, le prêtre voulut confesser son paroissien mais cette fois encore, Isacaron rendit le possédé muet. « Pas avant l'exorcisme », n'avait-il jamais cessé d'affirmer. Le curé n'en donna pas moins au moribond l'absolution et l'extrême-onction qu'il reçut avec de grands sentiments de piété. Un quart d'heure après, il expirait en présence du pasteur qui avait voulu l'assister jusqu'à son dernier soupir.

Ainsi finit le long martyre d'un vaillant chrétien mort à l'âge de 81 ans, après avoir vécu près d'un demi-siècle dans les chaînes et l'intimité d'un des plus redoutables princes de l'Enfer.

Les preuves de la possession

Lorsqu'on parcourt le recueil de notes qui a servi à la rédaction du présent mémoire, on ne comprend pas que, du vivant d'Antoine Gay, il se soit trouvé des gens pour nier la possession. Les preuves de celle-ci se sont accumulées à un tel point dans la période qui s'étend de 1837 à 1871, les témoins appartenant pour la plupart aux milieux ecclésiastiques ont été si nombreux, qu'il semble superflu de revenir sur la réalité de cette possession. Le héraut principal de celle-ci n'a-t-il pas d'ailleurs été l'esprit infernal lui-même qui en était à la fois l'acteur et la victime ?... Rôle, empressons-nous d'ajouter, qu'il partagea durement avec le possédé.

Nous reproduisons ici un certificat du R. P. Burnoud, ancien supérieur des missionnaires de La Salette, certificat extrait du rapport que, sur la demande de Mgr Ginoulhiac, alors évêque de Grenoble, il adressa à ce prélat :

« Dans trois séances qui se sont prolongées d'une à deux heures, nous avons procédé à l'examen du

sieur Gay, de Lyon. Nous pensons qu'il est très probable que cet homme est possédé du démon. Notre opinion est fondée :

« 1° Sur ce qu'il nous a révélé de plusieurs choses secrètes que l'homme ne pouvait nullement savoir ;

« 2° Sur les signes extérieurs de mécontentement qu'il a donnés quand nous prononcions certaines formules et prières du Rituel « en latin ». Comme il est indubitable que Gay ne connaît pas le latin, nous ne pouvons attribuer qu'à la présence d'une intelligence supérieure les contorsions qui, eu égard aux circonstances dans lesquelles elles se sont produites, avaient quelque chose de surnaturel ;

« 3° Sur quelques réponses à des questions que nous lui avons posées en latin et qui nous ont paru indiquer l'intelligence de cette langue dans l'être qui nous répondait en français par la bouche du sieur Gay ;

« 4° Sur les nombreux certificats qui lui ont été délivrés par des personnes considérables et dignes de foi, qui toutes attestent la bonne foi, la vertu, la sincérité du sieur Gay. Si ces témoignages sont vrais, Gay ne joue pas la comédie ; dans cette hypothèse, il est possédé... ».

Ce qui n'était qu'un doute dans le certificat qu'on vient de lire, devint une certitude lorsque plus tard le P. Burnoud eut été nommé curé-archiprêtre de Vinay (Isère). Dans une lettre de M. Houzelot adressée à M. Blanc, nous lisons en effet les lignes suivantes : « J'ai vu le P. Burnoud lorsqu'il était archi-

prêtre de Vinay. Il m'a déclaré qu'après avoir examiné sérieusement M. Gay, *il avait acquis la certitude qu'il était réellement possédé* ».

Dans la même lettre, M. Houzelot écrit : « J'ai vu des ecclésiastiques poser au démon des questions très difficiles ; il les résolvait immédiatement, ainsi que l'ont avoué ces mêmes prêtres... J'ai vu le démon pleurer lorsqu'il fut forcé de confesser les vérités de la religion de Jésus-Christ, ou de donner de bons avis ou des preuves de la possesion. « C'est, disait-il, la « plus grande souffrance que Dieu puisse m'infliger « que d'être obligé de détruire mon ouvrage ».

— « *Ce cas de possession,* ne cessait de répéter Isacaron, *est le plus extraordinaire qui ait jamais existé* ».

Dans ces sortes d'affirmation, un peu d'hyperbole est souvent de mise. Convenons cependant que, dans le cas qui nous occupe, la mission confiée à l'ange déchu n'était ni banale ni de tout repos.

« J'ai entre les mains, écrivait au P. Abbé de la Trappe d'Aiguebelle, M. Nicod, le savant curé de la Croix-Rousse, un ouvrage qui contient le récit d'une possession analogue à celle-ci et où l'on fait cette réflexion qui m'a frappé : les signes de la colère de Dieu sont : 1° les doctrines enseignées par les hommes de l'erreur ; 2° les fléaux dévastateurs ; 3° *le démon forcé par la Vérité même à s'établir le prédicateur de la vérité par l'organe d'un possédé* ».

M. le curé Nicod, rappelant le séjour à la Trappe d'Aiguebelle que fit Antoine Gay en 1837, séjour au

cours duquel se révéla le « mal mystérieux » dont nous avons parlé, écrit d'autre part :

« ...Depuis un an, cette infirmité s'est annoncée avec des signes de possession démoniaque. Parmi les nombreuses personnes qui l'ont vu et entendu, la plus grande partie sont restées convaincues de la réalité de la possession. Mais celles qui n'ont examiné l'homme qu'avec un sentiment de curiosité, de prévention, et peut-être avec cet esprit de scepticisme si généralement répandu aujourd'hui quand il s'agit de faits surnaturels, sont restées dans l'incrédulité ».

Déjà, dans son célèbre « *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* », Saint Louis-Marie Grignion de Montfort avait rappelé que les démons et leurs suppôts ont souvent été obligés d'avouer que la dévotion à la Sainte Vierge est une marque de prédestination :

« Je pourrais, écrit le pieux auteur, citer plusieurs histoires qui le prouvent, entre autres celle qui est rapportée dans les Chroniques de Saint Dominique, lorsque quinze mille démons possédant l'âme d'un malheureux hérétique près de Carcassonne où ce saint prêchait le Rosaire, *furent obligés à leur confusion par le commandement que leur en fit la Sainte Vierge d'avouer plusieurs grandes et constantes vérités touchant l'amour envers la Reine du Ciel,* avec tant de force et de clarté qu'on ne peut lire cette histoire authentique et le panégyrique que le diable fit *malgré lui* de cette dévotion sans verser des larmes de joie ».

Mais revenons à Antoine Gay.

Comme dans toute possession corporelle, Dieu voulait d'abord montrer aux hommes la réalité de la possession elle-même. « En empêchant de croire aux possédés, ricanait parfois Isacaron, on empêche de croire qu'il y a des diables, par conséquent on ne peut pas admettre qu'il y a un Dieu ».

Cependant lorsque le Tout-Puissant permit à Isacaron d'entrer dans le corps d'Antoine Gay, il lui avait assigné un rôle très spécial et nettement défini : *celui de proclamer sans cesse la gloire du Très-Haut, de chanter ses louanges et celles de la Sainte Vierge, de louer Saint Joseph et les anges restés fidèles.*

Nous avons relu deux livres (1) où ont été consignées d'une part la possession d'Hélène Poirier, rédigée d'après les notes de trois prêtres du diocèse d'Orléans, d'autre part celle de deux jeunes Alsaciens, les frères Burner, d'Illfurt. Nous trouvons dans ces deux récits toute la gamme des brimades imposées aux possédés par les démons chargés de ce soin ; à maintes reprises Hélène Poirier est enlevée du sol, transportée à une certaine distance, jetée à terre, rouée de coups. L'esprit infernal crie, invective, hurle, miaule, blasphème, *mais il ne prêche pas.* Les propos qu'il profère ne sont jamais de pieux propos. Les familiers d'Hélène Poirier ont peu à glaner dans les

(1) Cf. : « Une possédée contemporaine » (1834-1914), par le Chanoine Champault. Téqui édit. — « Le Diable dans les possédés d'Illfurt », par l'abbé Sutter. Librairie Brunet, Arras.

conseils de spiritualité qui sortent des lèvres de la possédée, pour la bonne raison qu'il n'en sort jamais.

Une exception doit être faite dans le cas d'Illfurt : un jour le démon dut confesser la vérité de l'enseignement catholique et la doctrine du Christ, mais c'était une exception.

Par ailleurs, non seulement les trois diables ne demandent pas à quitter la demeure qu'ils occupent, mais quand viendra l'heure de l'exorcisme nous les verrons s'opposer violemment à leur expulsion.

Avec Isacaron il en va tout autrement.

Dix fois le jour, l'esprit infernal revient sur le rôle exceptionnel qui est le sien :

— Je suis forcé de te louer, ô Souverain Maître. Les créatures sont forcées de te reconnaître et de reconnaître ta puissance, ta bonté, mais aussi ta justice terrible.

— C'est moi, Isacaron, prince des démons d'impureté, qui suis forcé par ordre de Celui qui est tout de faire écrire quantité de choses (1).

— Faut-il donc que je serve d'instrument pour instruire les hommes, moi qui enrage de les perdre ?

— Je suis contraint de dire des choses qui paraissent étonner les hommes les plus savants ; je les dis à la gloire du Tout-Puissant, à la honte et à la confusion de tout l'Enfer.

— La volonté de Celui devant qui tout fléchit dans le Ciel est que moi, diable Isacaron, qui possède le corps de Gay, je parle par sa bouche, j'agisse par ses membres, je

(1) Quand il était à Lyon, M. Houzelot, de Paris, passait de longues heures auprès d'Antoine Gay pour prendre des notes. Il écrivit inlassablement sous la dictée, peut-on dire, de l'infernal bavard.

fasse des grimaces horribles avec sa figure, je pousse des cris épouvantables, moi qui suis forcé par Dieu de donner journellement des preuves de vérité de la possession de cet homme.

— Oh ! Grand Maître, que tu me fais souffrir ; tu me contrains de démolir mes forts, mes bastions. Que maudit soit le moment où je suis entré dans ce corps. Je n'aurais jamais cru être forcé de travailler à la gloire du Très-Haut et de travailler à convertir les âmes.

Car il n'oublie pas qu'il a charge d'âmes, à commencer par celle du possédé qu'il torture. On parlait devant lui du P. de Ravignan.

« C'est un homme, c'est un prêtre ; tu lui diras de dire la messe pour la délivrance du possédé et pour que le pouvoir que j'ai sur son sorps me soit ôté avant sa délivrance. »

On pourrait multiplier les citations de ce genre, car Isacaron ne perd pas de vue le rôle qui lui a été assigné.

D'une lettre de l'abbé Collet, supérieur d'un orphelinat à la Croix-Rousse, au R. P. abbé de la Trappe d'Aiguebelle, détachons le passage suivant : « Un très grand nombre de personnes m'ont déclaré que leurs péchés leur ont été révélés positivement et en secret par Antoine Gay. La présence de ce dernier parmi nos orphelins a contribué à ranimer la foi et la piété ».

Déclaration semblable faite par l'abbé Cellier, aumônier des frères de la Maison Sainte-Marie à Privas.

« Les propos d'Isacaron, écrit le P. Chiron à l'évê-

que de Clermont-Ferrand, ont souvent fait verser des larmes et opéré de très nombreuses conversions ».

Et le P. Chiron d'ajouter :

« Rien n'est plus redoutable aux démons que l'oraison et la méditation. C'est un affreux tourment pour Isacaron lorsqu'on l'oblige à faire méditer le possédé. Il craint aussi beaucoup la discipline, instrument de pénitence, *dont il sent très bien les coups.* La pénitence et les humiliations lui rabattent beaucoup de ses forces et de son arrogance. Il ne craint pas les savants s'ils ne sont pas humbles et défie les plus érudits de l'embarrasser dans les questions qu'ils pourraient lui poser ».

. . . . . .

Pendant les quarante et quelques années de la possession, Isacaron ne cessa de honnir ceux qui s'opposaient à l'exorcisme, estimant souffrir bien davantage dans le corps du possédé que dans les profondeurs de l'Enfer et n'aspirant qu'à une chose : sortir au plus tôt de cette prison corporelle où le retenait, certes, la volonté du Souverain-Maître, mais aussi le refus de ceux qui, n'ayant qu'un mot à dire pour ordonner l'exorcisme, refusaient de dire ce mot.

Étrange dualité

Deux points demeurent obscurs dans l'existence du possédé : l'hostilité qu'il rencontra dans une partie du public lyonnais et l'impossibilité où il fut de faire procéder à son exorcisme, en dépit des efforts des personnes qui s'intéressaient à son triste sort et qui entreprirent de le faire délivrer. A un siècle de distance, les éléments font défaut pour définir la raison de l'attitude des uns et de l'obstruction des autres. Il semble bien cependant que la réalité de la possession fut toujours contestée, à une époque pourtant où parmi beaucoup d'autres les possessions que nous avons déjà mentionnées, celle d'Hélène Poirier, du diocèse d'Orléans, et celle des frères Burner, du diocèse de Strasbourg, avaient un très gros retentissement.

L'habitude contractée par Isacaron de « confesser » ses interlocuteurs en révélant l'état de leur âme et sans tenir compte de l'entourage expliquerait sans doute bien des choses. Peut-être aussi, et c'est là vraisemblablement la raison la plus plausible, *Dieu*

qui avait permis cette possession en dictant au démon Isacaron un rôle nettement défini, a-t-il voulu que ce rôle fût joué jusqu'au bout.

« Il était facile de voir, lisons-nous sous la plume de Victor de Stenay, qu'il y avait dans le malheureux Gay deux volontés en lutte, dont l'une voulait toujours dominer l'autre. Quand Gay parlait lui-même, il s'exprimait avec bonté, sa voix était douce, convenable, lente. Mais lorsqu'Isacaron prenait la parole, la voix était brève, forte, passionnée ; il prenait un ton d'autorité et tutoyait tout le monde, voire les plus hauts dignitaires de l'Eglise ».

S'il s'exprimait en esclave de Dieu, s'il *jouait son rôle,* il était orthodoxe, éloquent, onctueux et parfois sublime. S'il parlait comme démon abandonné à lui-même, il montrait sa rage, grinçait des dents et proférait d'odieux blasphèmes. Il était alors affreux à voir et à entendre.

Au cours d'un même dialogue, on voyait le possesseur et le possédé prendre tour à tour la parole et l'on devinait le combat constant qui se livrait dans le cœur et dans l'esprit du malheureux.

Gay vient de s'exprimer sans contrainte, de déplorer une fois de plus son lamentable état ; il a donné maintes preuves de la plus sincère piété. Brusquement, sans transition, Isacaron intervient dans le dialogue. La voix se fait rauque. Ce ne sont qu'invectives, cris, injures. Le malheureux qui, quelques instants auparavant apitoyait son interlocuteur à force

d'humilité et de douceur, devient amer, sarcastique, violent, ordurier.

Un jour, c'était à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), on discutait à propos d'un homme qui, jusqu'à la dernière minute, avait refusé le secours de la religion. « Si l'on nous arrache celui-là, avait déclaré Isacaron, on nous en arrachera bien d'autres ». Gay narrait la chose, posément.

Tout à coup le démon prend la parole en hurlant : « Tais-toi, possédé, il y a assez longtemps que tu fais la conversation ; c'est à mon tour de parler ; il faut bien que je satisfasse mon orgueil ». Et il se mit à discourir longuement..., expliquant que l'homme était sauvé.

La scène qui suit a été racontée par un frère des Ecoles Chrétiennes de Feurs (Loire), le frère Prime :

« Le P. Chiron se rendant de Lyon à Clermont-Ferrand (1) m'écrivit qu'il s'arrêterait à la Communauté, accompagné d'un possédé. Il arriva en effet et se présenta avec un Monsieur très honnête, affable même. Ne pouvant croire que c'était là un possédé, je dis tout bas à l'oreille du Père « Ne m'aviez-vous pas dit que vous auriez le « possédé » avec vous ? » Or, à peine achevais-je de parler que le Monsieur si honnête changea de figure. L'écume à la bouche, les

(1) Cf. : « La vie du P. Chiron », par l'abbé Zéphirin Gandon. Op. cit. — On sait que le dévoué religieux s'était rendu dans le Puy-de-Dôme, dans l'espoir d'obtenir de l'évêque de Clermont-Ferrand l'exorcisme de son protégé.

yeux injectés de sang, d'un ton à me faire pâlir : « Est-ce que tu ne me vois pas ? » dit-il.

« Je crois, ajoutait le frère Prime, que je serais tombé de frayeur si le P. Chiron ne m'avait soutenu ».

Des scènes de ce genre étaient fréquentes. Joignant le geste à la parole au moment où on s'y attendait le moins, Gay se livrait à toutes sortes de contorsions, se jetait par terre, pirouettait sur lui-même sans jamais perdre l'équilibre. Lui qui était naturellement lourd, il devenait tout d'un coup d'une extraordinaire légèreté et d'une adresse remarquable. Un jour il lança fortement le pied gauche à la figure d'un interlocuteur de grande taille et le reposa à terre aussi aisément que l'eût fait un acrobate.

Mais qu'est-ce à dire ? Les yeux se remplissent de larmes, la voix s'adoucit étrangement, l'homme qui vient de proférer l'injure prend maintenant le ton du prédicateur. Des propos d'une parfaite orthodoxie sortent de ses lèvres (1).

« Le méchant n'est pas heureux. Si l'on est rempli de soi-même, on est rempli de l'esprit du démon. C'est par les sens que nous perdons les hommes.

— Dieu se sert des hommes pour les éprouver. Vous êtes affligés, recevez cela comme une grâce. La croix est préférable à tout ; Dieu l'a portée pour le salut des hommes et il la fait porter à ceux qu'il aime.

---

(1) Cf. : « Vie de Jésus », par Alb. Bessières (Edit. Spes), p. 143. — « Les possédés abondent alors en Palestine, comme aujourd'hui encore dans les régions païennes. On les voit, en une sorte de dédoublement, tantôt prier humblement, tantôt blasphémer furieusement ».

— Le monde croit que l'humilité est faiblesse et incapacité ; et moi je dis que l'humilité est puissance et grandeur.

— Si vous connaissiez le malheur des réprouvés, vous seriez tous des saints. Il n'y a point de langue pour exprimer les tourments des damnés ; il n'y a pas d'esprit humain capable de les comprendre.

— Celui qui aime les hommes plus que Dieu ne sera point aimé de Dieu.

— Dieu permet les revers pour le bien spirituel des hommes, afin de les faire rentrer en eux-mêmes et revenir à lui.

— N'oubliez jamais que les croix sont préférables aux honneurs.

— Il faut comprendre que la vie est courte et qu'on doit supporter les peines en esprit de pénitence comme venant de Dieu.

— On ne peut aimer Dieu sans aimer son prochain. Heureux ceux qui savent tout quitter pour Dieu.

— Ah ! si les hommes pouvaient voir comme une âme est belle en état de grâce.

— Le bonheur n'est pas ici-bas ; celui qui possède Dieu possède tout.

— Le riche doit être l'économe du pauvre. Dieu lui a mis ces richesses en main pour aider ses semblables : c'est l'homme d'affaires de Dieu.

— Le riche doit se mépriser lui-même et suivre les enseignements du Sauveur qui a dit : « Il est plus difficile à un riche de se sauver, qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. »

Généralement, après avoir donné de tels conseils, Isacaron entrait en fureur, blasphémait contre Dieu, injuriait toutes les créatures et s'injuriait lui-même.

— Malheur aux orgueilleux, malheur à moi Isacaron.

C'est l'orgueil, l'ingratitude et la désobéissance qui, de chérubin, ont fait de moi un ange rebelle et réprouvé.

On voit par tout ce qui précède ce que dut être l'existence du possédé : une alternance extraordinaire de pieux propos et d'affreux blasphèmes, de prières édifiantes et d'injures, de contorsions pitoyables et d'attitudes pleines d'humilité. Antoine Gay, qui pas un instant ne perdit la notion du triste état dans lequel il se débattait, subit de ce fait un long martyre. Il ne cessa de souffrir, de pleurer, de supplier le ciel qu'il le délivrât de son indésirable compagnon, appuyé en cela par ce compagnon lui-même que son emprisonnement rendait fou de rage.

Dans les dernières années de sa vie, Gay pleurait des nuits entières, étendu sur son misérable grabat de la rue des Macchabées, et trouvait encore le moyen de se donner la discipline. Le P. Chiron, l'excellent religieux qui, pendant quelques années joua pour le possédé le rôle du « bon Samaritain », lui en avait préparé une munie de vingt-cinq aiguillons de métal dont il fit un usage si fréquent qu'il l'usa à peu près complètement.

Or, il semble bien que sous les coups ce n'est pas lui, Gay, qui poussait des cris... *mais l'autre*.

La dispute de Perpignan

Ce qui va suivre déborde un peu du cadre de notre histoire, mais de l'épisode qui en est le centre résulte un tel pittoresque que nous ne pouvons pas moins faire que de le narrer.

En 1853, avons-nous écrit aux premières pages de ce récit, le P. Chiron, accompagné du possédé, partit pour le couvent de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) dans l'espoir de le présenter à l'évêque du diocèse qu'il connaissait et dont il espérait obtenir une autorisation d'exorcisme (1).

Une autre raison l'appelait d'ailleurs dans cette région : il s'intéressait en effet depuis quelque temps au sort d'une femme de Perpignan, mère de trois enfants et possédée depuis vingt ans. Toute une paroisse l'avait vue courir avec une vitesse extrême et personne ne doutait de l'influence diabolique, car elle s'était élevée de terre d'environ deux pieds.

Or, tandis que le P. Chiron se trouvait à Perpignan

---

(1) « Vie du Père Chiron » (op. cit.).

dans la maison de la malheureuse, on lui amena une fille âgée d'une quarantaine d'années, surnommée Chiquette, native de Saint-Félix-d'Avail, que ses parents, de condition fort pauvre, avaient mise en service chez un meunier du nom de Murator.

La fille habitait le village de Cléra. L'abbé Houssiagues, curé de la paroisse, nous a laissé à son sujet de nombreux témoignages.

Voilà donc le P. Chiron que ne quitte pas un seul instant Antoine Gay en présence de Chiquette, et c'est à lui maintenant que nous empruntons les détails qui vont suivre.

« Chiquette, dont le nom catalan signifie Françoise, a 36 ans. Possédée depuis seize ans, elle est muette. Mais si la fille est muette, le démon qui la possède et répond au nom de Madeste, ne l'est pas. A peine se trouve-t-il en présence d'Isacaron qu'un dialogue d'une violence rare s'engage entre les deux anges déchus.

« Les démons des deux possédés ressemblaient à deux chiens enragés. Ils parlaient une langue totalement inconnue, très douce, à laquelle nous ne comprenions rien. Je sus plus tard par Isacaron qui me fit la traduction que la dispute portait sur un point de prééminence, lequel était le plus grand des deux. Ils s'injuriaient et s'humiliaient l'un l'autre. Je fus souvent obligé de me mettre entre les deux, prêts à en venir aux mains.

« Les deux possédés, il va sans dire, ne s'étaient jamais rencontrés, mais les démons possesseurs, eux,

se connaissaient bien. Ils eurent les jours suivants et à six reprises différentes des disputes toujours véhémentes dans la même langue inconnue, et ceci en présence de plusieurs témoins ».

Ces scènes avaient fait sur l'esprit du P. Chiron une très vive impression. Il les exposa plus tard dans une lettre adressée à l'évêque de Clermont-Ferrand :

« Sans la possession, précise-t-il, de tels faits demeureraient inexplicables ».

Le diable apôtre

Pendant quarante ans et plus, on a donc assisté au spectacle imprévu d'un diable apôtre et prédicateur, d'un diable donneur de conseils spirituels. Reconnaissons que si c'est « à son corps défendant » qu'Isacaron remplit ce rôle, il le fit souvent avec un zèle que n'aurait pas désavoué un saint missionnaire, avec un talent qu'auraient pu lui envier nombre de prédicateurs.

Ecoutons-le célébrer la majesté divine :

« Celui qui sait s'humilier aux pieds de la Majesté divine, Dieu le remplira de son esprit, l'éclairera de ses divines lumières, lui fera observer fidèlement ses devoirs, se servira de lui pour éclairer les autres et le conduira dans une éternité de bonheur qu'aucun esprit humain ne peut comprendre. Il louera incessamment Dieu et il dira :

« O Dieu infiniment grand, infiniment saint, infiniment juste, infiniment bon, vous ne dédaignez pas la plus misérable de toutes vos créatures ! Qu'ai-je fait pour mériter les grâces que vous m'accordez, indigne que je suis ! Que n'ai-je des larmes de sang pour pleurer toutes mes ingratitudes et toutes les offenses que j'ai eu le malheur de commettre contre vous !

« Je dis, ô Dieu de toute Majesté, que tu es grand, que tu es puissant, que tu es bon, mais que tu es terrible aux démons. Je suis forcé par toi, ô Souverain Maître, d'instruire malgré moi les hommes, moi qui suis un de leurs infâmes séducteurs. Que tu es bon envers les mortels qui ne reconnaissent ni ta bonté, ni ta justice ! Que peux-tu faire de plus ? Tu fais incessamment de nouveaux prodiges que la plupart méconnaissent. Ils se raidissent contre tes ordres, et au lieu de s'humilier devant toi et de faire pénitence, non contents de se perdre, ils en entraînent d'autres dans le chemin de la perdition. »

Et ceci :

« Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces ; celui qui s'aime est un fou. La gloire, l'honneur ne sont dus qu'au Créateur et non à la Créature.

Ceci encore :

« Souverain Maître, seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, créateur de toutes choses à l'exception du péché dont Satan est l'inventeur, Dieu de bonté, de sagesse, de puissance, de miséricorde infinie, tu es Celui qui as été avant le temps, qui es et qui seras éternellement, dont nous, démons, nous sommes tous les maudits esclaves et auquel moi, Isacaron, j'obéis par force, contre tout l'Enfer, pour crier contre les désordres dont la terre est remplie. »

Mais où Isacaron devient réellement sublime, c'est lorsqu'il entreprend de chanter la gloire de la Vierge Marie. Qu'on en juge !

« Il n'y a aucune langue pour louer la Mère de Dieu comme elle le mérite ; il n'y a aucune créature pour com-

prendre sa grandeur, sa bonté, sa puissance. Marie a plus de force à elle seule que les anges, que toutes les créatures, que tous les saints ensemble. Il n'y a rien à comparer à Marie. Tous ceux qui ne croiront pas à sa virginité, à sa maternité, à son Immaculée Conception périront éternellement.

« Marie est la terreur de l'Enfer. Elle aime souverainement les mortels ; son amour pour les mortels est inconcevable. Elle nous arrache plus d'âmes que tous les anges, que tous les saints ensemble.

« Tout est soumis à Marie, au moindre signe tout lui obéit. Je compare Marie à une armée formidable. Celui qui aime Marie est l'ami de Dieu. Dieu se complaît en Marie. Il vous le prouve en ne refusant jamais une grâce de toutes celles qu'elle Lui demande... Quand on prie Marie, on ne la prie pas avec assez de respect ; on ne réfléchit pas qu'en honorant Marie on honore Dieu qui l'a faite ce qu'elle est. »

« O Marie, il n'y a point de cœur pour t'aimer comme tu mérites d'être aimée. Tu es la porte du Ciel ; c'est par tes mains divines que découlent toutes les grâces que Dieu répand sur la terre ; tu es le canal de grâces et de bénédictions ; tu es le modèle de toutes les vertus.

« Tu es la consolation des affligés, l'asile des misérables, le refuge des pécheurs, la joie des justes ; tu nous arraches quantité d'âmes que nous nous sommes efforcés de séduire, et lorsque nous croyons triompher, tu nous les enlèves et tu les convertis.

- Tu retires de la mort ceux qui espèrent fermement en toi. Tu apaises ton Fils quand il est irrité ; tu obtiens la grâce des pécheurs ; le bruit de tes merveilles se fait entendre dans tout l'Univers. »

Un jour, des lèvres du possédé qui, quelques heures auparavant, s'était livré à ses violences habituelles et avait proféré d'odieux blasphèmes, s'échappa l'admi-

rable prière qu'on va lire et que nous ne serions nullement étonnés de trouver dans un recueil de prières de Saint Bernard :

PRIERE

O divine Marie,
C'est à vous que je m'adresse
Avec une entière confiance
Vous qui ne délaissez personne,
Vous qui avez tant à cœur
Le salut des hommes
Et à qui Dieu ne peut rien refuser
De ce que vous demandez
Prenez-moi sous votre puissante protection.
Si vous daignez exaucer
Mes humbles prières,
Tout l'enfer ne pourra me nuire.
Vous êtes en quelque sorte
La maîtresse de mon sort.
Mon sort est entre vos mains.
Si vous m'abandonnez
Je serai perdu sans ressources.
Mais non, vous êtes trop bonne
Pour délaisser ceux qui espèrent en vous.
Priez pour moi la Trinité Sainte
Et je suis sûr de mon salut.
Ah ! que je voudrais pouvoir
Vous faire connaître
A tous les habitants de la terre !
Que je voudrais pouvoir
Annoncer partout votre grandeur,
Votre bonté, votre puissance !
Ce que je ne puis pas faire, je désire
Que les intelligences célestes le fassent
Et que les démons eux-mêmes soient forcés
De publier que vous êtes

Le chef-d'œuvre des mains divines,
Que vous avez la puissance de Dieu en main,
Que vous êtes terrible aux démons
Et que tout vous est soumis.
Vous êtes la créature incomparable !
Vous seule êtes vierge et mère,
Vous avez donné au monde le Rédempteur.
Vous faites un rang à part avec saint Joseph
Vous êtes auprès des trois personnes
Adorables de la Sainte-Trinité
Vous êtes donc plus élevée
Que tous les anges et tous les saints.
Vous êtes vraiment divine.
J'espère en vous et crois fermement
Que toutes les puissances infernales
Ne pourront triompher de moi.
Ainsi soit-il !
Tous les anges et tous les saints
Vous bénissent à jamais,
Ainsi soit-il !

C'est ce jour-là, qu'après avoir prononcé la magnifique prière qu'on vient de lire, Isacaron redevenu gouailleur s'écria : « Ils iront dans des maisons de santé chercher des fous qui dicteront une prière semblable » (1).

Tout n'a pas été noté des propos édifiants que le démon tenait à longueur de journée sur les sujets les plus divers. Ce qui en a été retenu indique bien que le « Prince de ce Monde » n'ignore rien des récits

(1) Rappelons qu'Antoine Gay avait été enfermé comme fou à l'Antiquaille et qu'il y était demeuré trois mois.

évangéliques et ce qu'il en a dit n'est pas contredit par l'exégèse la plus rigoureuse.

On l'interrogeait sur Pilate :

— Pilate qui était juge savait qu'il condamnait un innocent, et pourtant le diable le poussa à condamner le Juge Souverain, le Juge des juges. Pilate en se lavant les mains se les souillait.

A propos des Apôtres :

— Les Apôtres n'ont point eu la prudence humaine ; ils ont eu la prudence divine ; ils ont obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes... Imitant parfaitement le Souverain Maître, ils ne demeuraient jamais oisifs, brûlaient de charité, ne se donnaient aucune relâche, nous ravissant continuellement des âmes.

Sur Marie-Madeleine :

— Marie-Madeleine est une très grande sainte à laquelle il faut recourir avec une entière confiance. Aussitôt qu'elle a eu le bonheur de connaître Dieu, sa contrition a été si grande, ses larmes si abondantes, qu'aucun démon n'a pu la faire pécher à nouveau. C'est le modèle des vrais pénitents qui doivent la prendre pour avocate particulière auprès de Dieu, car Dieu accorde les plus grandes faveurs à ceux qui l'invoquent.

Nous venons de transcrire des morceaux de choix. S'il avait fallu noter tous les propos pieux tenus au cours de la longue possession d'Antoine Gay par l'infâme Isacaron, un gros volume n'y suffirait pas. Glanons cependant au hasard dans une gerbe étincelante ; nous n'aurons que l'embarras du choix :

— Si vous méditez bien sur la vie du Sauveur et de sa

Sainte Mère, je vous mets au défi de faire contre Dieu la plus légère faute.

— La faim, la soif, la mort ne sont rien ; le péché seul est redoutable.

— Que l'Eglise se fortifie par la paix, qu'elle se défende par l'unité, qu'elle se lie par la charité !

— Ayez grande confiance envers saint Joseph, dont le culte deviendra universel. Saint Joseph demande tout à Dieu par les mains de la Mère de Dieu, canal de grâces et de bénédictions. Invoquez-le souvent, il a un grand pouvoir. Tenez-vous bien sous la protection de Marie, de Saint Joseph et des saints anges : vous obtiendrez le Ciel.

— Dieu récompense jusqu'à un verre d'eau donné en son nom. Il tient compte d'une pensée, d'un désir de faire le bien, quand même on ne pourrait pas l'exécuter.

— Les fidèles assistent souvent à la messe comme s'ils n'avaient rien à demander. Ils se tiennent le front haut, avec un maintien pharisaïque, au lieu de s'humilier et de se prosterner devant Dieu.

— La vie de l'homme est courte. Devrait-il craindre de passer quelques jours d'existence dans la pénitence, puisqu'un bonheur sans fin lui est réservé !

Terminons par ce conseil de direction spirituelle, et n'oublions pas que c'est le diable qui parle :

M^me^ T... demandait à Isacaron le chemin de la perfection chrétienne :

— Avoir horreur du péché mortel ; ne pas commettre volontairement des péchés véniels ; ne pas perdre de vue la présence de Dieu ; savoir s'humilier tous les jours de sa vie, car l'orgueil est le pire de tous les vices ; donner de bons exemples et de bons conseils ; faire pénitence, comme le demandait le Précurseur. Et que celui qui est saint se sanctifie encore !

Antoine Gay était-il fou ?

Dans l'impossibilité où l'on est de reproduire tous les propos tenus à des titres divers par Isacaron au cours de la longue possession d'Antoine Gay, force nous est de nous borner à quelques croquis. Ils suffisent d'ailleurs pour donner aux deux êtres qui furent les héros de cette possession — le possesseur et le possédé — un relief incomparable. Au lecteur de dire s'il s'en dégage la moindre trace de folie.

Dans une lettre adressée à l'évêque de Clermont-Ferrand, le P. Chiron écrivait :

« Comment un fou pourrait-il tenir des discours de deux ou trois heures de suite sans se couper, sans se répéter, sans que la voix en fût affaiblie ? Ces discours qui ont fait verser des larmes et opéré des conversions, qu'ils soient sur les points du dogme ou de la morale, sont savants, logiques, très solides et très énergiques. S'ils étaient demandés cent fois sur le même sujet, on les trouverait toujours nouveaux et d'une orthodoxie parfaite. On n'a jamais pu trouver

à y relever la moindre chose inexacte ou contraire à la doctrine de l'Eglise ».

Disons d'abord que l'esprit infernal qui loge dans le corps de Gay est

UN HABILE MÉDECIN.

On venait de dix lieues à la ronde le consulter dans les maladies ; il opéra des guérisons remarquables avec des remèdes fort simples. Il avait même le pouvoir de causer un mal et de le guérir ensuite en un clin d'œil. Il fit aux jambes de son possédé des plaies inflammatoires de la dimension d'une pièce de 5 fr. et les lui enleva le lendemain.

Un jour, un vomitif avait été ordonné par un médecin à une enfant. — Un vomitif ? ricana Isacaron : donnez-lui donc un vermifuge ; vous voyez bien que les vers la minent. Et l'enfant fut bientôt guérie.

Le directeur du Noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes d'Avignon avait eu, en présence du P. Chiron, plusieurs entretiens avec le possédé.

« Ce qui m'a le plus frappé, déclara-t-il à cette occasion, ce sont les détails qu'il m'a donnés sur une maladie que j'éprouve depuis trois ou quatre ans, me disant que les remèdes que j'avais cru devoir jeter, les estimant nuisibles à ma santé, auraient réellement occasionné ma mort si j'avais continué de les prendre ».

Isacaron connaît tous les tempéraments, toutes les

maladies. Il donne le remède, mais il n'oublie pas de recommander aux malades de mettre d'abord ordre à leur conscience, de guérir l'âme avant le corps.

ISACARON CONNAIT L'AVENIR...

... L'avenir et le présent. — Le 21 janvier 1871 (Antoine Gay n'avait plus que quelques mois à vivre) Isacaron lui annonce, bien avant sa venue, la visite de M^me^ T... : « Elle vient à grands pas », lui dit-il. Mais une autre fois, il prévient le malheureux vieillard qu'au contraire il ne doit pas attendre sa charitable visiteuse : « Aujourd'hui tu ne la verras pas ; elle est allée se promener en famille ». Et c'était vrai.

Il sait plusieurs mois à l'avance que la guerre doit éclater entre la France et la Prusse (1870) et que la France la perdra. Dès le mois de mai, il annonce que l'empereur Napoléon III va tomber et ne remontera plus sur le trône. « La Prusse donnera du fil à retordre à la France, ajoute-t-il ; la Sainte Vierge ne peut plus arrêter la justice divine ».

Il affirme que Lyon sera épargnée et que les Prussiens n'y entreront pas : « Vraiment la divine Marie vous gâte ».

Il annonce pour plus tard, alors que le procès canonique n'était même pas en vue, la béatification de Jeanne d'Arc.

Il connaît le futur « Règne du Christ » : « Tu veux, ô Souverain Maître, que la très Sainte Croix soit plantée parmi toutes les nations ».

Des Juifs, il sait qu'ils doivent se convertir à la religion chrétienne.

De l'Antéchrist, il croit pouvoir affirmer qu'il ne naîtra pas « en ce siècle » (le 19e), mais au siècle suivant.

« Les hommes ont abandonné Dieu ; les diables jouent la farandole de toutes parts ; l'iniquité des hommes est montée jusqu'au trône de Dieu : Dieu est prêt à frapper les hommes ».

Il lit dans les esprits

Une question qu'on lui pose sur une personne habitant près ou habitant loin reste rarement sans réponse. Cent fois l'exactitude des renseignements s'est trouvée vérifiée avec des précisions souvent remarquables.

Dans une lettre de 1893, M. Houzelot déclare : « Isacaron a répondu vingt fois à ma pensée et m'a donné des preuves surprenantes de la possession de Gay en me parlant de plus de cinquante personnes dont toutes étaient inconnues du possédé ».

Chez l'abbé Collet, il répète à haute voix ce que le prêtre dit à voix basse à l'autre bout de la pièce.

Il interpelle un de ses interlocuteurs : « Ton père était un saint, mais toi... » Et de dérouler tout le tableau de sa vie passée. — On perdit vite l'habitude de l'interroger, mais il ne demandait pas la permission de faire la preuve de son savoir.

« Je connais tous les habitants de la terre », déclarait-il avec emphase.

Nous lisons dans un certificat délivré par l'abbé Cellier, aumônier des frères de la Maison Sainte-Marie, à Privas : « Je déclare que personnellement j'ai vu avec étonnement le pauvre affligé faire et dire des choses extraordinaires que je crois ne pouvoir être faites et dites que par l'effet de la possession. En ma présence, il a dévoilé les péchés de plusieurs personnes qui ont convenu que la vérité leur était dite. Pour mon compte, je certifie qu'il m'a dit vrai.

« Je déclare en outre que la présence de M. Gay dans notre maison a été fort utile au supérieur pour le guider dans son administration ».

« Le 21 novembre à Privas (c'est maintenant le P. Chiron qui écrit) devant une dizaine de religieux, le possédé a désigné à trois des frères, dont deux Espagnols, ceux de leurs parents qui étaient vivants, ceux qui étaient morts, quelle était ou quelle avait été leur conduite, leur dernière maladie, leur mort, s'ils avaient reçu les sacrements, combien ils avaient de frères et sœurs ».

Le 18 septembre 1851, plusieurs frères des Ecoles Chrétiennes ont entrepris d'interroger le possédé, mais c'est l'esprit infernal qui répond. A chacun d'eux il fait des révélations sur eux-mêmes (âge, vocation, résidence) ou sur leur famille (de leur père et de leur mère il sait tout).

«Ta famille n'est pas riche, dit-il au frère Prioris, de Belley (Ain) ; tu as été berger, tu as été domestique ; tu as fait six maîtres ; tu as eu deux grosses maladies. Ta mère est sujette à bien des misères ;

elle t'aime beaucoup ; ton père est mort d'une triste mort ».

Le frère Prioris attesta la vérité de ces révélations. « Ces preuves sont peu de choses comparativement à celles que le démon m'a données en particulier », ajouta-t-il.

ISACARON EST THÉOLOGIEN

« Toi, Parisien, dit-il à M. Houzelot, questionne-moi sur n'importe quoi, je répondrai à toutes les objections que tu pourras me faire ». Et M. Houzelot de répondre : « Croyant à toutes les vérités de l'Evangile, je n'ai aucune objection à faire ; il est des choses devant lesquelles notre raison doit s'incliner, telle la présence de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel ».

« *C'est vrai,* opina Isacaron, *Dieu réside réellement en corps et en âme dans la sainte hostie et quand même celle-ci serait divisée à l'infini, Dieu serait tout entier dans chaque partie* ». (1)

On l'interrogeait sur le Fils de Dieu :

' O Jésus, vrai Dieu et vrai homme, qui t'es fait homme pour l'amour des hommes, y a-t-il un mortel qui se

(1) L'auteur du livre déjà cité « Le Diable » mentionne un cas de possession dont fut victime en 1906 une jeune Cafre des Missions Catholiques du Natal (Afrique du Sud).

Un jour la possédée se plaçant à l'église devant le maître-autel déclara d'une voix forte :

« Là, dans le tabernacle, dans la Sainte Hostie, Jésus est présent comme Dieu et comme homme avec son corps et avec son âme, avec sa chair et avec son sang. Beaucoup d'anges l'entourent et l'adorent. Vous ne les voyez pas, mais nous les voyons ».

soit humilié comme toi ? O vrai Fils du Dieu créateur, qui as été avant le temps et qui seras éternellement, un grand nombre d'hommes aveuglés par nous, démons, ne voient en toi qu'un homme. — Misérable siècle ! »

En une autre circonstance, le démon réaffirma avec solennité :

« *Heureux ceux qui te demeureront attachés, ô Jésus-Christ, vrai Dieu et par conséquent vrai et unique Christ, vrai Fils de Dieu, Créateur de toutes choses, vrai Rédempteur des hommes !* » (1)

Sur l'enfer et le purgatoire : « Le feu de l'enfer n'est point comme le vôtre ; il est tout ténèbres ; il y a plusieurs places ; on y souffre selon le mal qu'on a fait.

« En purgatoire, il y a des âmes qui souffrent moins que d'autres, selon le nombre des fautes non expiées. Dieu est juste. Les prières abrègent les peines et les souffrances ».

Il est antispirite

Par ordre du Très-Haut, sans doute, puisque le spiritisme et toutes les sciences occultes qui s'y rattachent sont d'essence diabolique (2).

En maintes occasions, Isacaron part en guerre contre ceux auxquels il donne le nom général de

(1) Cf. : Marc III, 11-12. — En le voyant, les esprits immondes tombaient à ses pieds et criaient, disant : « Vous êtes le Fils de Dieu ».

(2) Cf. : « Le Monde Invisible », Cardinal Lépicier. — Chez Desclée-Debrouwer.

« magnétiseurs » : « Le magnétisme tel qu'on le pratique est contraire à la loi de Dieu, car le démon intervient toujours », déclare-t-il en maintes circonstances.

Il s'en prend, un jour, à un « magnétiseur » nommé Alibert, qui faisait courir tout Lyon et avait émis la prétention d'exorciser Antoine Gay.

« Boug... d'insolent, lui cria Isacaron qui ne demandait pourtant qu'à quitter le corps du possédé, qui t'a permis cela ? Tu es venu, malheureux pour te faire moquer de toi. Je te mets au défi de prononcer une seule parole ». Et de fait Alibert resta muet de longues heures, avouant, plus tard, en pleurant, qu'il n'avait jamais tant souffert de sa vie.

On parlait un jour de tables tournantes :

« Invention du diable, dit Isacaron ; c'est le diable qui agit et fait tourner ».

ISACARON EST POLYGLOTTE

Les récits de possession mentionnent tous que le démon parle différentes langues, outre, bien entendu, celle du possédé. A Illfurt, il répond alternativement en français, en allemand et en latin. Isacaron, lui, se spécialise en parlant une langue inconnue, très douce, qu'il traduit ensuite. C'est dans cette langue qu'eut lieu l'étonnante dispute de Perpignan dont il est question aux pages précédentes.

Dans cette langue encore, il prononce, en septembre 1851, les premières paroles de la prière que nous

avons transcrite par ailleurs et qu'il traduit aussitôt en français :

« Celui qui sait s'humilier aux pieds de la Majesté divine, Dieu le remplira de son esprit... »

Un jour, à Lyon, chez l'abbé Collet, il s'exprime en un idiome que personne ne comprend :

« C'est la langue employée dans un pays idolâtre qui n'a pas encore été découvert, explique-t-il, mais la croix y sera bientôt plantée ». Et comme on lui demande ce qu'il a dit, il ajoute en français : « Croire que de soi-même on ne peut rien, c'est déjà rendre hommage à la Providence, qui est le Dieu trois fois saint. Se défier toujours de soi-même et tout espérer de la bonté divine ».

ISACARON EST FACÉTIEUX

Des Lyonnais s'étaient rendus chez un photographe de la ville (le manuscrit porte chez un daguerréotypeur), en compagnie d'Antoine Gay. Celui-ci examinait les portraits suspendus aux murs du salon ; le diable affectait de s'arrêter plus longuement devant les portraits de femmes. Il prit un ton badin : « Celle-ci est une mondaine, celle-là l'est davantage encore ». Tout à coup, s'adressant aux personnes présentes : « Le possédé, dit-il, va joindre les mains comme s'il était en prière, son visage va prendre une expression des plus tristes ».

De fait, Antoine Gay fut obligé de se conformer aux volontés de son bourreau, sans qu'il lui fût possi-

ble de prendre une autre attitude. Les témoins de cette scène s'étonnaient : « Ordre du Souverain Maître », déclara avec solennité Isacaron qui, visiblement, plaisantait.

Une autre fois, l'ange déchu venait de révéler à quelqu'un sa mauvaise conduite, et ceci en présence de plusieurs témoins. Confus, l'interpellé chercha à s'esquiver. Il se dirigeait vers la porte lorsqu'Isacaron le rappela sans aménité : « Si tu essayes de t'échapper, cria-t-il, je vais faire du scandale ». Aussitôt, pensant l'amadouer, l'autre tendit au possédé, médiateur involontaire, une pièce blanche. Mais le démon d'un air offensé qu'on ne lui connaissait pas : « Vous m'humiliez, monsieur, je ne demande rien ».

...Et la confession continua.

ISACARON EST NUMISMATE

Plusieurs personnes s'étaient réunies pour obtenir des preuves de la possession chez M. Beluze, négociant à Lyon. Il y avait là un ancien professeur, M. Thibaut. Ce dernier se tenait à l'écart, à une bonne distance du possédé, considérant une vieille pièce de monnaie dont il ne décelait pas l'origine.

Soudain, Isacaron interpelle M. Beluze sur un ton sarcastique en désignant l'ancien professeur : « Beluze, va donc chercher un verre d'eau pour cet homme ». Puis s'adressant à M. Thibaut : « Si tu admirais la bonté de Dieu comme tu admires les

pièces, tout irait mieux. Ces débris misérables représentent souvent ceux qui ont fait couler le sang des chrétiens ».

De fait, c'était une monnaie antique à l'effigie d'un empereur romain.

ISACARON A DES ACCÈS DE FRANCHISE

Il venait de donner de bons conseils à quelqu'un.

« Si tu veux te sauver, ajouta-t-il, mets bien tout cela à profit. Mais rappelle-toi que je ferai tous mes efforts pour t'en empêcher et que je ferai tout ce que je pourrai pour te perdre. »

— Nous sommes comme des chiens enragés ; nous ne pouvons nous empêcher de pousser les hommes au mal, c'est plus fort que nous.

— J'ai mérité mon sort. Si je savais que quelqu'un voulût s'apitoyer sur moi, je voudrais pouvoir le dévorer ; je veux bien me plaindre, mais je ne veux pas qu'on me plaigne. Je ne regrette pas de m'être révolté contre Dieu, mais je regrette d'avoir perdu le Ciel.

Un jour, après avoir donné des preuves de la possession :

— C'est un pauvre jour pour le diable !

déclara-t-il en matière de conclusion.

« Vous, les démons, demandait quelqu'un, vous deviez être furieux le jour de la naissance de l'Homme-Dieu ?

— Elle brisa nos efforts, répondit l'esprit infernal.

Ainsi, aujourd'hui, jour de Noël, je n'ai pas pu tourmenter le possédé comme à l'ordinaire.

Et ceci :

— Dans le corps du possédé, je travaille contre moi-même, mais je me venge sur lui quand les personnes qui m'ont consulté sont parties. Cette possession est contre tout l'enfer. En attaquant Satan, j'attaque l'orgueil ; en attaquant Béelzébuth, j'attaque l'avarice ; en m'attaquant moi-même, j'attaque l'impudicité, trois vices qui remplissent l'enfer de victimes.

Enfin, cet aveu qui résume tout :

— Jamais il n'y aura eu de plus grand démolisseur que moi... Je suis forcé de montrer l'horreur du péché, de parler de Dieu en ange comme avant la chute. Mais ensuite, j'insulte Dieu et Marie, je blasphème, je dis toutes sortes d'horreurs.

ISACARON ANNONCE LA FIN DES TEMPS

« Ce qui me désole, c'est de penser que *la fin des temps approche* et que nous ne pourrons plus faire le mal ni perdre les âmes ; Satan est depuis un certain temps sur terre ; bientôt il sera enchaîné. La fin des temps fait trembler les démons, car nous n'aurons plus personne à séduire. Bientôt le Souverain-Maître tiendra dans sa main la clef de l'abîme qui se refermera sur nous. A la fin des temps il y aura toutes sortes de signes (1).

---

(1) Cf. : « Touchons-nous à la fin des temps ? », par J.-H. Gruninger.

« Parlerai-je des événements ? déclara-t-il en 1850. Ils sont très proches, ils seront terribles. Nous voyons ce qui se prépare, mais nous ne pouvons fixer le juste moment... Parmi les nôtres, il reste encore de vaillants soldats, mais avant que nous soyons précipités dans l'abîme, il y aura de bien grands maux sur la terre. »

Or ce jour-là, prenant tout à coup un ton à la fois pitoyable et déchirant qui glaçait d'effroi les personnes présentes :

« *Eternité, Eternité des réprouvés,* clama Isacaron en se tordant les bras de désespoir, quelle effroyable chose ! La pensée de l'éternité me fait frémir. Ah ! si je pouvais compter que dans des milliards de siècles je pourrais seulement espérer un adoucissement à mes souffrances, mon désespoir et ma rage diminueraient. Mais non, je serai toujours haï de Dieu. Si les hommes voulaient croire que c'est un ange rebelle, un ange damné qui parle par la bouche du possédé, ils changeraient aussitôt de conduite et voudraient se sauver à quelque prix que ce fût. »
« *Exécrable Eternité,* proféra-t-il encore, notre plus cruel tourment ! O mortels qui m'écoutez, profitez de ces avertissements ; humiliez-vous devant Dieu, pratiquez l'humilité, la vertu la plus sublime, mettez-la en pratique et vous gagnerez le paradis. »

Quand le diable va en pèlerinage

Le 19 septembre 1846, la Vierge Marie apparut sur le territoire de La Salette (Isère) à deux jeunes bergers, Mélanie Calvat et Maximin Giraud. Cette apparition, dont on vient de célébrer avec solennité le centenaire, donna lieu à l'époque à de vives controverses. Douze ans avant Lourdes, vingt-cinq ans avant Pontmain, pour ne parler que de ces deux apparitions de la Reine du Ciel, les foules n'étaient pas encore familiarisées avec les manifestations mariales. Aussi peut-il paraître intéressant de relire le récit du pèlerinage que fit à La Salette, en septembre 1850, donc quatre ans après la célèbre apparition, le malheureux Antoine Gay.

L'initiative du voyage avait été prise par le R. P. Chiron pour obtenir la délivrance du possédé. Si le misérable ne fut pas exaucé, son pèlerinage tourna néanmoins à la gloire de Marie puisqu'il aboutit à la proclamation de l'authenticité de l'apparition qui, ainsi que nous le rappelons ci-dessus, comptait à l'époque de nombreux détracteurs.

Le récit du séjour à Corps et à la Sainte Montagne, fait par un des témoins, M. Houzelot, montre que le voyage fort mouvementé ne fut pas dépourvu de pittoresque. Les pèlerins étaient arrivés le 17 septembre au village de Corps où les attendait M. Mélin, curé de la paroisse. Le P. Chiron demanda l'autorisation de dire la messe dans l'église paroissiale, à l'autel de la chapelle de la Sainte Vierge. Le possédé, après s'être confessé (il le pouvait encore à cette époque) servit la messe convenablement, non sans se livrer à quelques contorsions et excentricités. De l'élévation à la communion, il avait grincé des dents, mais il communia avec calme.

La messe finie, Gay faisait dévotement son action de grâces dans le chœur lorsque soudain l'esprit infernal se mit à vociférer avec une force épouvantable : « Malheur aux diables ! Malheur à ceux qui imitent les démons ! Heureux ceux qui bénissent Dieu ! » Le P. Chiron s'empressa de conduire le malheureux à la sacristie, mais Isacaron s'adressant alors au religieux : « Permets au possédé d'aller continuer son action de grâces dans l'église, lui dit-il ; ce que j'ai dit j'ai été forcé de le dire ». Après quoi, le démon garda le silence.

Dans la matinée, on alla voir Mélanie Calvat qui se trouvait précisément à Corps. L'entrevue eut lieu en présence de la Supérieure du Couvent de la Providence. Le diable fit une exhortation remarquable à la voyante ; son langage était plein d'onction :

« Oh ! Mélanie, lui dit-il, que tu as été favorisée. Combien tu es heureuse d'avoir vu la glorieuse Vierge Marie ; quel bonheur pour toi d'avoir vu cette puissante Reine du Ciel. Mets bien à profit tous ces avertissements, profites-en, car plus on a reçu de grâces, plus il est dangereux de se perdre. »

Demandant ensuite à parler à Maximin qu'on était allé chercher :

« Ecoute, enfant privilégié, lui dit-il, ce que Dieu me force à te dire et grave-le dans ton cœur ; il me tourmentera jusqu'à ce que je te l'aie dit. Sois bien reconnaissant de la faveur que tu as reçue de ta bonne mère. Combien de saints n'ont pas reçu la même faveur. La Sainte Vierge a fait pour toi un grand miracle dans la montagne. Elle en fait maintenant un aussi grand en me forçant, moi démon, à te dire ce que je te dis. Prends bien garde à toi afin de demeurer fidèle à son service. Evite le péché, car celui qui est fidèle dans les petites choses l'est aussi dans les grandes. »

Le diable continua encore sur ce ton. On sait que Maximin fit, en 1875, une mort édifiante et que son cœur repose dans une urne, en la Basilique de N.-D. de La Salette.

Le lendemain, la petite troupe se mit en marche pour faire l'ascension de la montagne à laquelle on accédait alors par des chemins durs et pénibles. Lorsqu'on eut quitté le territoire de la commune de Corps pour pénétrer sur celui de La Salette, Isacaron entra en fureur.

« Malheur aux diables, hurla-t-il par la bouche du possédé, malheur aux mauvais chrétiens qui méconnaissent

la loi de Dieu... Oh ! Marie, que tu es redoutable aux démons. Oh ! Marie, que tu me fais donc souffrir ; tu es plus terrible qu'une armée rangée en bataille. O puissante Reine du Ciel, comment pourrait-on nier que tu es apparue sur cette montagne ! O Marie, que tu me fais souffrir, et toi aussi Saint Michel. »

(Saint Michel est le patron de la paroisse de La Salette).

Tout en discourant, le possédé se mit à courir sur le rebord des passages dangereux très nombreux le long du parcours, et bien qu'il eût naturellement la démarche lourde. A cette course, tout autre aurait perdu l'équilibre et serait tombé dans l'abîme. Lorsqu'on voulait le faire reposer, il courait encore plus fort ; à peine s'il touchait terre. Brisé de fatigue, l'esprit infernal lui permit enfin de s'asseoir.

La petite troupe parvint bientôt au sommet de la montagne. Les pèlerins présents ne tardèrent pas à entourer les nouveaux venus. Le bruit ayant couru qu'il y avait là un possédé, une vive discussion s'ensuivit et la dispute prit de telles proportions qu'il fallut avoir recours aux gendarmes pour rétablir l'ordre. Puis la foule se groupa autour d'un prêtre qui fit le récit de l'apparition du 19 septembre 1846 dont on célébrait justement le quatrième anniversaire. La cérémonie se termina par le chant du Magnificat. Le P. Chiron ne quittait pas le possédé qui priait avec ferveur ; il en profita pour démontrer devant le public la réelle possession d'Antoine Gay, afin de confondre l'incrédulité de plusieurs.

Comme tant d'autres pèlerins, Gay était venu prier N.-D. de La Salette et la supplier de lui accorder la grâce de supporter chrétiennement les croix que lui infligeait son cruel ennemi. Une fois encore il lui demanda sa délivrance.

En descendant de la montagne, le possédé ne pouvait retenir sa joie d'avoir été conduit par les deux bergers sur les lieux de l'apparition.

« Maintenant le bon Dieu me fera souffrir tout ce qu'il voudra, répétait-il, je suis heureux d'avoir vu ces enfants : c'est le plus beau jour de ma vie ».

Ceci ne faisait pas l'affaire d'Isacaron. Mélanie ayant voulu obliger le démon à prononcer *avec amour* le nom béni de la Vierge Marie, Isacaron cracha au visage de la pieuse enfant. Mais il ne devait pas avoir le dernier mot, car la voyante ayant demandé ce qu'il enviait le plus aux hommes, l'ange déchu répondit en se tordant de rage par cette magnifique profession de foi : « Les grâces surabondantes que Dieu donne à tous les hommes pour faciliter leur salut dont la source est dans le mérite de l'Homme-Dieu, notre Créateur, et dans le Sacrifice de la Messe ».

. . . . . .

Redescendus à Corps, les pèlerins reprirent le jour même la route de Lyon.

Un séjour à Ars

Fin novembre 1853, Isacaron engagea diverses personnes de l'entourage du possédé à se rendre auprès de l'archevêque de Lyon pour lui donner des preuves de la possession. Un des familiers de l'infortuné, M. Goussard, prit donc le chemin de l'Archevêché et obtint audience du Cardinal de Bonald qui lui dit au terme de l'entretien : « Vous conduirez M. Gay auprès du curé d'Ars et vous resterez plusieurs jours avec lui ».

M. Houzelot, dont le nom a été maintes fois cité au cours de ce récit, accompagnait la caravane.

On se mit sans retard en route pour Ars où l'on arriva le jour même. Le dimanche suivant 4 décembre, l'humble paroisse des Dombes célébrait avec solennité la fête de l'Immaculée Conception. Or, ce jour-là, sans y être sollicité, Isacaron se vit, à différentes reprises, obligé de faire amende honorable devant une statue de la Sainte Vierge. Gay était tombé à genoux aux pieds de la statue, les bras en croix, les yeux inondés de larmes.

Mais avant de reproduire les paroles de l'ange déchu, nous ne pouvons moins faire que de transcrire celles que Notre-Seigneur lui-même, au cours d'une des révélations qu'il fit à Marie Lataste, religieuse du Sacré-Cœur, morte en 1847, prononça à l'égard de sa mère. Le rapprochement des dates et des textes est d'une étonnante précision et d'une émouvante grandeur (1).

Notre-Seigneur à Marie Lataste :

Marie est le chef-d'œuvre des mains du Créateur. Il en a fait la plus belle, la plus sainte, la plus parfaite de toutes les créatures. Il l'a aimée, honorée, élevée en dignité et puissance plus qu'aucune autre créature sur la terre et dans le Ciel...

Et maintenant, revenons à Ars. Isacaron, avons-nous dit,est tombé à genoux aux pieds de la Sainte Vierge.

D'un ton solennel, l'esprit infernal s'exprima en ces termes :

« O Marie ! ô Marie ! chef-d'œuvre des mains divines! Tu es ce que Dieu a fait de plus grand. Créature incomparable, tu fais l'admiration de tous les habitants du Ciel ; tous t'honorent, tous t'obéissent et te reconnaissent pour la mère du Créateur. Tu es élevée au-dessus des Anges et de toute la Cour céleste ; tu es assise auprès de Dieu, tu es le Temple de la Divinité, tu as porté dans ton sein tout ce qu'il y a de plus fort, de plus grand, de plus puissant et de plus aimable.

---

(1) Cf. : « La Vie et les Œuvres de Marie Lataste », par l'abbé Pascal Darbins (Edit. Ambroise Bray, Paris).

« ...Marie, tu as reçu dans ton sein virginal Celui qui t'a créée, tu es Vierge et tu es Mère, il n'y a rien qui puisse t'être comparé. Après Dieu, tu es tout ce qu'il y a de plus grand ; tu es la Femme forte ; toi seule tu rends plus de gloire à Dieu que tous les habitants du Ciel ensemble... En toi, il n'y a jamais eu aucune souillure. Que tous ceux qui disent que tu n'es pas Vierge et Mère soient anathèmes ; tu as été conçue sans tache, tu es *immaculée*...

« Je te loue, ô Marie ! mais toutes les louanges que je te donne remontent à Dieu, l'auteur de tout bien... Après le cœur de ton divin Fils, il n'y en a point qui puisse être comparé au tien. O cœur bon ! ô cœur tendre ! Tu n'abandonnes pas même les plus ingrats et les plus coupables des mortels. Ton cœur est pénétré de douceur envers des misérables qui ne méritent que des châtiments, et pourtant tu obtiens pour eux grâce et miséricorde ; d'infâmes pécheurs sont convertis par toi.

« Oh ! si les habitants de la terre te connaissaient ! S'ils savaient apprécier ta tendresse, ta puissance, ta bonté, pas un ne périrait. Tous ceux qui ont recours à toi avec une entière confiance et qui te prient continuellement, dans quelque état qu'ils soient, tu les sauveras et tu les béniras éternellement... Je suis obligé de m'humilier à tes pieds et de te demander pardon de tous les outrages que je fais endurer au possédé.

« *Je confesse aujourd'hui, jour d'une de tes fêtes les plus solennelles de l'année, que ton divin Fils me force de dire qu'elle est la plus solennelle de toutes tes fêtes !* »

Or que lisons-nous dans les écrits de Marie Lataste ? Laissons ici la parole à la sainte religieuse.

« Un jour de fête de l'Immaculée Conception (1),

(1) La fête de l'Immaculée Conception, comme celle de l'Assomption, fut célébrée par l'Eglise bien longtemps avant la proclamation du Dogme.

j'étais venue prier devant l'autel de Marie longtemps avant la célébration de la Sainte Messe. J'avais rendu mes hommages à Marie conçue sans péché, j'avais félicité N.-S. Jésus-Christ d'avoir pour mère une créature si privilégiée. Je m'associai de tout cœur à la croyance de l'Eglise et m'unis à tous les fidèles qui, en ce jour, rendaient honneur à Marie. J'eus le bonheur de faire la Sainte Communion. Quand Jésus fut dans mon cœur, il me dit :

Ma fille, vos hommages ont été agréés par ma mère. Je veux vous remercier et récompenser votre piété par une nouvelle qui vous sera agréable. Le jour va venir où le Ciel et la terre se concerteront ensemble pour rendre à ma mère l'honneur qui lui est dû dans la plus belle de ses prérogatives. Le péché n'a jamais été en Marie et sa conception a été pure, sans tache, immaculée, comme le reste de sa vie. Je veux que sur la terre cette vérité soit proclamée et reconnue par tous les chrétiens. Je me suis choisi un pontife et j'ai soufflé dans son cœur cette résolution. Il sera dominé par cette pensée pendant tout le temps de son pontificat. Il réunira les évêques du monde pour entendre leurs voix proclamer Marie Immaculée dans sa conception. Toutes les voix des évêques se réuniront dans sa voix, et sa voix proclamant la croyance des autres voix retentira dans le monde entier. Alors sur la terre rien ne manquera à l'honneur de ma mère. Les puissances infernales et leurs suppôts s'élèveront contre cette gloire de Marie, mais Dieu la soutiendra

de sa force et les puissances infernales rentreront dans leurs abîmes avec leurs suppôts.

Une fois de plus, revenons à Ars.

Isacaron qui a mis Gay les bras en croix a maintes fois déclaré que Dieu l'a forcé et contraint d'instruire les hommes, de travailler à la gloire du Très-Haut, de chanter les louanges et la grandeur de la Vierge Marie, de proclamer à la honte et à la confusion de tout l'enfer les vérités de la religion chrétienne.

Et en effet nous le voyons, en une occasion exceptionnelle, et *contre tout l'Enfer,* affirmer la gloire de Marie et célébrer son *Immaculée Conception* dont en 1854, donc dans l'année qui suivit le séjour à Ars d'Antoine Gay, le dogme devait être solennellement proclamé à Rome par le Pape Pie IX.

L'abbé Toccanier, vicaire à Ars, que son curé avait spécialement chargé de s'occuper du possédé était présent lorsque furent prononcées, par Isacaron, les mémorables paroles qu'on a lues plus haut (1).

M. Houzelot, lui aussi témoin, demanda à l'ange déchu de les répéter pour lui permettre d'en prendre copie. Le diable acquiesça à cette demande et reprit les mots en s'efforçant de les prononcer avec lenteur.

L'abbé Toccanier ne pouvait cacher son émotion. La vue de l'infortuné, agenouillé les bras en croix

(1) En 1855, le R. P. Dom Bernardin, abbé de la Trappe de Port-du-Salut, près de Laval, reçut des Trappistines de Lyon le texte de cette amende honorable et la fit lire devant toute sa communauté réunie au chapitre.

aux pieds de la Sainte Vierge, embuait ses yeux de larmes. « On ne trouve rien de comparable que dans les Pères de l'Eglise », déclara-t-il aux personnes présentes. Il avait un jour entamé avec Isacaron une discussion théologique très serrée dont l'orthodoxie le remplissait d'étonnement.

Au cours de ce séjour à Ars, Antoine Gay fut présenté plusieurs fois à M. Vianney. Un soir, alors qu'ils se trouvaient tous les deux dans la chambre de l'humble presbytère où depuis près d'un siècle sont venus prier tant de milliers de pèlerins, Isacaron jeta brutalement le possédé aux pieds du curé d'Ars et dit en lui montrant le poing : « Vianney, tu es un voleur ; tu nous arraches les âmes que nous avons tant de peine à séduire ». Le prêtre fit alors le signe de la croix sur la tête du possédé et l'on put entendre le démon pousser un cri de fureur.

M. Goussard, dont nous avons cité le nom plus haut, désirait mettre le cardinal de Bonald au courant de ces faits. Il reprit seul le chemin de Lyon et se rendit aussitôt à l'Archevêché : il venait demander au Cardinal, de la part de M. Vianney, la permission de procéder à l'exorcisme. « Le curé d'Ars, répondit le prélat, n'a pas besoin de ma permission ; il sait bien que je la lui donne. Ou alors qu'il s'adresse à Monseigneur de Belley » (1).

L'abbé Toccanier écrivit sans tarder à Mgr Cha-

(1) Situé à 35 kilomètres au nord de Lyon, le village d'Ars fait partie du département de l'Ain et ressort au diocèse de Belley.

landon. L'évêque de Belley fit savoir qu'il autorisait le curé d'Ars à exorciser le possédé ; mais le saint prêtre aurait voulu un exorcisme solennel dans l'église de Fourvière... Le temps passa et, cette fois encore, Gay fut ramené à Lyon sans avoir été délivré de son indésirable compagnon.

. . . . . .

Le P. Chiron était mort en 1852. Lorsque, en 1859, le curé d'Ars mourut à son tour, Antoine Gay était âgé de 69 ans et avait encore douze ans à vivre ; mais déjà il n'y avait plus personne pour s'intéresser au sort du malheureux vieillard.

Nous avons dit aux premières pages de ce récit comment le curé de Saint-Irénée, accouru au chevet de son paroissien à son heure dernière, ne put recueillir sa confession.

« Tu ne te confesseras pas avant que je sorte de ton corps », n'avait jamais cessé d'affirmer Isacaron.

Or il importait que le rôle imposé par Dieu au démon lors de cette possession extraordinaire *fût joué jusqu'au bout.*

***

L'acte de décès d'Antoine Gay figure dans le registre de la paroisse Saint-Irénée à Lyon sous la simple mention suivante :

« L'an 1871, et le 14 du mois de juin, j'ai donné la sépulture ecclésiastique à Antoine-Louis Gay, décédé le 13 courant à l'âge de 81 ans ».

Chazelle, vic.

Trois autres cas de possession

La possession d'Antoine Gay, celle d'Hélène Poirier du diocèse d'Orléans, celle des frères Burner à Illfurt sont contemporaines. Chacune d'elles a un caractère particulier, comme si, dans chaque cas, le démon avait eu un rôle spécial à jouer. Elles n'en forment pas moins une sorte de *trilogie infernale* qui atteste bien l'emprise qu'eut alors Satan et le déchaînement de l'esprit des ténèbres à une époque qu'illustrèrent par ailleurs les apparitions de la Vierge Marie à La Salette en 1846, à Lourdes en 1858 et à Pontmain en 1871. Il semblerait qu'aux manifestations de la Reine du Ciel le démon — avec la permission ou sur l'ordre de Dieu — ait voulu répondre à sa manière par un débordement de haine et de rage.

Précisons qu'à Illfurt à maintes reprises l'esprit infernal avait déclaré par la bouche des possédés que le règne de Satan allait prendre de grandes proportions, qu'il revêtirait une forme politique, que Satan serait alors le maître et que des multitudes d'hommes lui obéiraient.

Tout au long de ce récit a été évoquée la possession d'Antoine Gay. Le lecteur nous saura gré de donner ici, sur celle d'Hélène Poirier et des frères Burner, au sujet desquelles les détails abondent, des renseignements puisés aux meilleures sources.

La possession d'Hélène Poirier.

Les notes qui ont servi à écrire la vie d'Hélène Poirier ont été recueillies par trois prêtres du diocèse d'Orléans et transcrites par l'un d'eux, le chanoine Champault (1).

L'existence de cette humble fille de campagne, lingère de son état, se caractérise par une suite invraisemblable, de la part du démon, de vexations, de brimades, d'avanies de toutes sortes, de coups, d'enlèvements qui laissent loin derrière eux tout ce qu'on a pu lire dans ce genre.

Obsédée pendant une longue partie de sa vie (née en 1834, elle mourut en 1914 à l'âge de 80 ans), elle fut réellement possédée pendant six ans, à deux reprises au moins, et chacune de ses possessions donna lieu à un exorcisme. Les périodes d'obsession, d'ailleurs, varient peu des périodes de possession. Tout au long de chacune d'elles, le diable intervint constamment pour transformer en un véritable martyre la vie de celle qu'il avait prise pour victime.

---

(1) *Cf.* : « Une possédée contemporaine » (1834 - 1914). — Téqui édit.

L'esprit infernal se manifesta de mille manières et si les apparitions diaboliques furent nombreuses, elles furent heureusement compensées, dans la seconde partie de la vie d'Hélène Poirier, par des interventions de son ange gardien, de la Sainte Vierge et de Notre-Seigneur lui-même.

Veut-on avoir une idée des supplices infligés par le diable à la possédée ? Les coups qu'elle recevait, même en présence de sa mère avec laquelle elle partageait sa misérable existence, étaient innombrables : soufflets, coups de pied, coups de poing, tentatives de strangulation. Son visage, ses bras, ses jambes portaient pendant des semaines et des mois les traces des mauvais traitements que son terrible ennemi lui faisait subir.

Hélène Poirier fut jetée à terre un nombre incalculable de fois par le diable qui, sous les formes les plus hideuses, l'accablait de son poids et lui soufflait sur le visage.

La nuit, l'esprit infernal secouait les rideaux de son lit, en les faisant glisser d'un bout à l'autre de leurs tringles et en les ramenant à leur place, et ceci pendant des heures, sous les yeux ébahis de vingt témoins dont les noms sont donnés. Les enlèvements furent nombreux. Que de fois Hélène Poirier ne fut-elle pas saisie par les cheveux, traînée à travers sa chambre et enlevée de terre. On la retrouvait ensuite sous son lit, à moitié étranglée. Une nuit, elle fut subitement prise par la tête et emportée par-dessus les maisons à quarante mètres de distance.

On croit rêver.

Que le lecteur désireux de vérifier toutes ces assertions se reporte au livre si documenté du chanoine Champault. Ce dernier qui dirigeait une institution à Gien (Loiret) fut un des témoins oculaires des faits qu'il rapporte. Il eut en mains le volumineux dossier de deux curés qui se succédèrent à Coullons et prit lui-même à son service pendant plusieurs années Hélène Poirier avec laquelle il resta en relations jusqu'à la mort de cette dernière, survenue en 1914.

Les possédés d'Illfurt.

Illfurt est un gros bourg de la région de Mulhouse, dans la Haute-Alsace. Les victimes de la possession qui s'étendit de 1864 à 1869 étaient deux frères, Thiébaut Burner, âgé de 12 ans, et Joseph, de deux ans plus jeune que lui.

A la fin de l'année 1864 se manifestèrent chez les jeunes garçons les symptômes d'une étrange maladie et l'année suivante on put constater chez eux des phénomènes tout à fait anormaux. Couchés sur le dos, ils se tournaient et se retournaient comme une toupie avec une vitesse extraordinaire. Ils étaient pris parfois d'une faim de loup impossible à apaiser. Leur ventre s'enflait démesurément ; il semblait aux enfants qu'une boule roulait dans leur estomac et qu'un animal vivant s'y mouvait de haut en bas.

Maintes fois, quand ils étaient assis sur leur chaise

de bois, celle-ci était soulevée avec eux par une main invisible.

Tout ceci se passait en plein jour, en présence de nombreux témoins, parmi lesquels se trouvaient des hommes instruits, nullement crédules, doués d'une grande rectitude de jugement et appartenant à toutes les classes de la société. Tous étaient convaincus de l'impossibilité d'une supercherie quelconque (1).

Bien vite l'idée se fit jour que les deux frères étaient possédés du démon. Il y avait pour le moins deux esprits infernaux dans chacun des enfants. Sommés de se nommer, ils s'y refusèrent longtemps. On finit cependant par savoir que Thiébaut, l'aîné, était possédé par Ypès et Orobas. L'un des démons résidant dans le corps de Joseph, le plus jeune, se nommait Zololéthiel ; on ne parvint jamais à apprendre le nom de l'autre.

Ils parlaient les langues les plus diverses, répondaient en français, en anglais, en allemand, en latin et même en patois, manifestaient pour les objets bénits une aversion insurmontable et prédisaient souvent à l'avance les événements qui allaient se passer.

Tout comme Isacaron et aussi savants que lui, les démons s'exprimaient par la bouche des deux possédés, ne laissant sans réponse aucune question qui

(1) Le père de l'auteur de ces lignes, qui se trouvait en Alsace à l'époque de la possession, s'est souvent fait l'écho des choses extraordinaires qui se passaient à Illfurt et dont s'entretenait toute la région.

pouvait paraître embarrassante. Leur science à tous égards était profonde et jamais en défaut.

Les événements d'Illfurt eurent bien vite en Alsace, et jusqu'à Paris, un énorme retentissement. L'évêché de Strasbourg ordonna une enquête, tandis que le sous-préfet de Mulhouse, à la demande de la Préfecture du Haut-Rhin, chargeait un brigadier de gendarmerie nommé Werner de rédiger un rapport.

Parfaitement sceptique au début, Werner ne devait pas tarder à être convaincu du caractère anormal et extraordinaire des phénomènes qu'il avait sous les yeux.

L'autorité ecclésiastique intervint enfin et ordonna l'exorcisme des possédés qui eut lieu près de Strasbourg en 1869 et donna lieu à des scènes pénibles.

Thiébault avait été revêtu d'un corset de fer et attaché sur un fauteuil tenu par trois hommes vigoureux. Le démon souleva en l'air le fauteuil avec l'enfant et projeta au loin les trois hommes qui le maintenaient. L'exorciste dut s'y reprendre à plusieurs reprises ; il ne fallut pas moins que le nom de l'*Immaculée Conception* pour décider les démons à quitter les corps dont ils avaient pris possession cinq ans auparavant (1).

*
* *

(1) Cf. : « Le Diable dans les possédés d'Illfurt », par P. Sutter, curé de Wickerschwihr (Haut-Rhin). — Librairie Brunet (Arras). — Op. cit.

Terminons ce bref résumé en soulignant que maints détails rapportés par l'auteur du livre écrit sur la possession d'Illfurt font penser à celle d'Antoine Gay à Lyon. Il y a entre les propos tenus par les démons possesseurs, dans l'un et l'autre cas, une telle identité que leur juxtaposition, à elle seule, convaincrait les plus sceptiques de la réalité de ces possessions.

Table des Matières

Avant-propos 9
Les sources du récit 13
Une vie tourmentée 17
Les preuves de la possession 29
Etrange dualité 37
La dispute de Perpignan 43
Le diable apôtre 47
Antoine Gay était-il fou ? 55
Quand le diable va en pèlerinage 69
Un séjour à Ars 75
Trois autres cas de possession 83

Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise,* de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Ce PDF peut être distribué librement. Cependant, la licence ne permet pas qu'il soit modifié et ensuite redistribué. Aucune dérivation ne peut en être faite, par exemple pour en enlever certaines pages comme celle-ci.

Au Canada, cet ouvrage est dans le domaine public. Le fac-similé est toutefois sous droit d'auteur. Si vous désirez en faire usage pour reproduire ce livre, veuillez en faire la demande.

Licence *Creative Commons* CC BY-ND 2.5 CA

© 2020 *canadienfrancais.org*